



CONSEIL GENERAL

Législature 2016-2020

20^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BLAISE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020 À LA SALLE DE GYMNASIQUE DE VIGNER

Présidence : M. Marc Renaud

Secrétariat : M. Eduardo dos Santos Dias

Table des matières :

1.	Appel	Page	4
2.	Procès-verbal de la séance du 11 juin 2020	Pages	4 – 5
3.	Nomination d'un-e questeur-se pour l'Entente en remplacement de Mme V. Loosli, nommée au Conseil communal	Page	5
4.	Nomination de deux membres de la Commission de l'urbanisme en remplacement de MM. L. Crelier (PLR) et S. Romanens (PLR), démissionnaires	Page	5
5.	Nomination de trois membres de la CRPAL en remplacement de Mme H. Eberhard (ENT), MM. L. Crelier (PLR) et S. Romanens (PLR), démissionnaires	Pages	5 – 6
6.	Nomination d'un-e membre de la Commission des énergies en remplacement de M. S. Romanens (PLR), démissionnaire	Page	6
7.	Retour de la Commission de fusion sur le sondage à la population, rapport et discussion	Pages	7 – 9
8.	Rapports annuels des représentants des différents syndicats intercommunaux	Pages	9 – 14
9.	Transfert du bâtiment de la Rive-de-l'Herbe (collège) du patrimoine administratif au patrimoine financier ; rapport à l'appui et annexe à recevoir	Pages	15 – 25
10.	Comptes et gestion de l'exercice 2019 ; rapport à l'appui	Pages	25 – 49
17.	Communications du Conseil communal	Page	50
18.	Motions et propositions	Page	50
19.	Interpellations et questions	Page	50

Date	Statut	Commentaires
24.09.2020	Version provisoire pour approbation	

Le Président

Mesdames, Messieurs,

Veuillez prendre place. La 20^{ème} séance de la législature 2016 – 2020 est ouverte.

Combien de fois au sein du Conseil général avons-nous parlé de ces fameux nouveaux collèges de Vigner ?

Plusieurs années, rapports et arrêtés plus tard, nous y voici à l'intérieur pour cette séance des comptes, alors bienvenue à toutes et tous !

Pour cette séance, nous avons la chance d'accueillir du public et la presse, Mesdames, Messieurs, merci de votre intérêt pour le débat politique.

Au nom du Conseil général, je souhaite également la bienvenue aux 10 personnes proclamées élues par notre Exécutif le 31 août dernier :

- Dans le groupe PLR :
Mmes Florence Porret, Elise Ianni, MM. David Guenin, Ludovic Kuntzer et Yann Chalon.
- Dans le groupe de l'Entente :
Mme Marie Carmen Marti Corral, MM. Pierre Schmid et Dominique Eberhard.

Je vous remercie pour votre futur travail au sein du Législatif de notre commune. Vous êtes élu-e-s jusqu'à la fin de la législature, je vous encourage à participer aux débats au sein de cet hémicycle et vous souhaite d'en recevoir stimulation et intérêt pour la fonction politique.

Nous remercions toujours les nouveaux venus mais je souhaiterais profiter de ces nouvelles élections pour féliciter les membres de notre Législatif qui s'investissent depuis le début de la législature. Une certaine stabilité dans les rangs du Conseil général et au sein des commissions est essentielle afin d'atteindre une qualité et un bon suivi du travail.

Bravo et merci, Mesdames et Messieurs, qui êtes toujours là et qui investissez de votre temps et énergie dans la durée depuis 4 ans.

Je vous fais part maintenant du courrier que nous avons reçu :

- Une lettre de M. Davide Poma, Conseiller général, annonçant sa démission du Législatif en raison de son déménagement hors de la commune.
- Une lettre de démission de M. Laurent Crelier, Conseiller général, démissionnaire de toutes ses activités politiques.
- Une information de l'administration communale annonçant le retrait de M. Timothée Voumard des listes relatives à ses diverses nominations tant au Conseil général que dans la Commission de la Rive-de-l'Herbe en raison de son déménagement hors de notre commune.

Je remercie les démissionnaires pour leur participation au sein du Législatif et leur souhaite une bonne suite à Saint-Blaise ou ailleurs.

- Une lettre de démission de M. Sven Romanens, Conseiller général, de la Commission d'urbanisme et de celle de la révision du PAL
- Une lettre de démission de Mme Hélène Eberhard, Conseillère générale, de la Commission pour la révision du PAL
- Une pétition intitulée : « Pétition des enfants pour un pumptrack à Saint-Blaise » dont je vous lis la lettre d'accompagnement :

« Monsieur,

Par la présente lettre, nous aimerions vous demander d'étudier la possibilité d'installer un

pumptrack à Saint-Blaise. Des pumptracks s'installent un peu partout en Suisse, avec un succès formidable, et nous aurions du plaisir d'en avoir un chez nous aussi. Les pumptracks sont des lieux de rencontre pour les grands et les petits, ils permettent à chacun de développer sa condition physique, son sens de l'équilibre tout en ayant un maximum de plaisir.

Vous trouverez ci-joint un dossier explicatif et des propositions de lieux où nous verrions la possibilité d'un pumptrack à Saint-Blaise.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous présentons nos meilleures salutations.

Les enfants de la région. »

Cette pétition est déposée par Timo Winkler, enfant de Saint-Blaise, et est accompagnée de 98 signatures d'enfants et 27 signatures de citoyens majeurs domiciliés à Saint-Blaise.

Nous sommes peu habitués à recevoir des pétitions à Saint-Blaise. Je me permets donc de vous lire ce qu'en dit notre règlement, p. 14 :

Art. 51 Lettres et pétitions

Al. 4 : « Les pétitions sans rapport avec un objet inscrit à l'ordre du jour sont renvoyées pour étude et rapport au Conseil communal ou à une commission spéciale »

M. Véronique Loosli (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Par l'intermédiaire du président du Conseil général, le Conseil communal a reçu une pétition émanant d'habitants de Saint-Blaise et des environs. Cette pétition approche les 125 signatures, dont celles de nombreux enfants. Le Conseil communal ne peut que se réjouir en constatant que dès leur plus jeune âge, des habitants du village utilisent les outils démocratiques mis à leur disposition.

Cette pétition porte sur l'installation d'un pumptrack à Saint-Blaise. Qu'est-ce qu'un pumptrack me direz-vous ? C'est exactement la question que nous nous sommes posée. Heureusement, le dossier présenté par les enfants était très explicatif et accompagné d'un grand nombre de photos.

Si nous pouvons résumer, pour les néophytes comme nous, un pumptrack est un parcours formé d'une suite de bosses et de virages relevés sur lequel on peut faire du vélo, de la trottinette, du skate, etc.... Il en existe de diverses formes et compositions, en goudron, en chaille, ou modulable.

Nous ajouterons que le dossier est assez exhaustif, puisque différentes sortes de pumptrack sont présentées, différents lieux où ils pourraient être installés ainsi que la valorisation de différents types de parcours.

Il est difficile de pouvoir aujourd'hui apporter une réponse à cette pétition sans une étude approfondie. Toutefois, le Conseil communal étudiera l'opportunité d'une telle installation à Saint-Blaise et vous communiquera ultérieurement le fruit de ses recherches.

Le Président

Je donne une dernière information : les prises de parole se feront au micro. Les intervenants sont donc priés de s'y déplacer pour prendre la parole. Cependant, pour des questions de gain de temps, les intervenants peuvent rester à leur place pour une intervention courte par exemple concernant les nominations ou pour poser une question courte mais merci de parler fort.

Le Conseil général a été convoqué dans le délai réglementaire et a reçu l'ordre du jour.

1. Appel

Le Président donne la parole à M. Eduardo dos Santos Dias, secrétaire, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 29

Excusé-e-s : MM. Olivier Clottu, Jean Claude Berger, Michele De Ieso, Jean-Claude Musy, Olivier Thomann, Jean-Michel Zweijacker.

Absent-e-s : M. Ramadan Nrecaj

La majorité absolue est de 15 voix. Le Conseil général siège valablement.

Le Président propose la modification de l'ordre du jour suite à la démission de la Commission de la révision du plan de Mme Helene Eberhard. Le point 5 est modifié par : « Nomination de 3 membres de la CRPAL en remplacement de Mme H. Eberhard (ENT), MM. L. Crelier (PLR) et S. Romanens (PLR), démissionnaires »

Arrivée de Mme Orsetti et de M. Kuntzer.

Présents : 31

La majorité absolue passe à 16.

Le Président passe au vote de la modification de l'ordre du jour.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la séance du 11 juin 2020

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

En lisant le PV, j'ai réalisé que les rapports des commissions n'y figuraient pas. Pour abréger les séances du Conseil général, la présidence a opté pour l'annulation de la lecture des rapports des commissions.

La mention des positions des commissions dans les PV de séances se justifie, car ces dernières sont publiques. Dans le PV, il y a lieu de rédiger ce qui s'est dit et ce qui ne l'a pas été par recherche de gain de temps.

Faire mention des rapports de commissions dans le PV, c'est respecter les principes de continuité, de stabilité et de transparence. Pourquoi transparence ? Car les citoyens n'ont pas accès à Echo, sur lesquels sont enregistrés les rapports des commissions qui ne sont désormais plus lus.

Question ? Est-il prévu de mentionner à nouveau les rapports de commissions dans les PV ?

Le Président :

Merci M. Constantin. En fait, ce qui s'est passé, c'est que pour alléger la durée des séances, la lecture est devenue obsolète et de ce fait, la trace des rapports de commissions à plus ou moins disparue. Je pense qu'il est adéquat de remédier à ce point-là et je propose que Mme Cutro s'en occupe dans le prochain PV.

M. Natalia Orsetti (PS)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

J'ai une petite correction en dernière page du PV. Il s'agit des comptes 2019 et non pas 2020.

Arrivée de M. Pickert.

Présents : 32

La majorité absolue passe à 17.

Le procès-verbal n'appelant pas d'autre remarque, **le Président** passe au vote.

Le procès-verbal est accepté par 30 voix.

3. Nomination d'un-e questeur-se pour l'Entente en remplacement de Mme V. Loosli, nommée au Conseil communal

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons M. Dominique Eberhard.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère comme nommé à ce poste, M. Dominique Eberhard, avec ses remerciements.

4. Nomination de deux membres de la Commission de l'urbanisme en remplacement de MM. L. Crelier (PLR) et S. Romanens (PLR), démissionnaires

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons Mme Ivana Marti et M. Ludovic Kuntzer.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère comme nommés à ces postes, Mme Ivana Marti et M. Ludovic Kuntzer avec ses remerciements.

5. Nomination de trois membres de la CRPAL en remplacement de Mme H. Eberhard (ENT), MM. L. Crelier (PLR) et S. Romanens (PLR), démissionnaires

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons Mme Florence Porret et M. Ludovic Kuntzer.

M. Alain Marti (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe de l'Entente propose M. Georges Bertoni.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère comme nommés à ces postes, Mme Florence Porret, MM. Ludovic Kuntzer et Georges Bertoni, avec ses remerciements.

6. Nomination d'un-e membre de la Commission des énergies en remplacement de M. S. Romanens (PLR), démissionnaire

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons M. Yann Chalon.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère comme nommé à ce poste, M. Yann Chalon, avec ses remerciements.

7. Retour de la Commission de fusion sur le sondage à la population, rapport et discussion

Le Président donne la parole à M. Romanens.

M. Sven Romanens (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Comme promis dans son message de juin dernier, la ComFus profite de notre séance du Conseil général de ce jour pour évoquer le sujet "fusion". Le but de ce message n'est pas de détailler le résultat du sondage mais d'ouvrir la discussion.

Car c'est à cela que la ComFus de Saint-Blaise souhaite faire ressembler le thème fusion en ce moment. Une discussion ! Un débat riche, où multitudes d'intervenants participent. Ils y prennent part, non pas car ils sont pro ou anti-fusion. S'ils donnent leur avis, c'est qu'ils se soucient de l'avenir de Saint-Blaise.

Aujourd'hui, le débat est politique. J'espère que dès cette prise de parole terminée, il suscite des réactions. Demain, nous le voulons plus populaire. Comme nous vous l'écrivions dans notre message estival, nous souhaitons restituer les résultats du sondage à la population. Comment ? Ce sera à nous de le déterminer. Ainsi, je vous réitère mon invitation : la ComFus attend vos avis avec impatience. Vous avez déjà pu discuter du sujet en groupe, nous le discutons aujourd'hui en conseil et nous aurons le loisir d'en discuter encore plus longtemps en séance où vos commissaires se sont engagés à être les relais des groupes politiques mais également de la population.

Les résultats de ce sondage sont extrêmement précieux. Ils ne nous ont pas apporté une réponse ou une voie claire à suivre. Ils ont créé un outil, dont nous pourrions disposer pour construire le chemin que nous aurons choisi. Mais l'outil le plus performant du monde ne sert à rien si on ne s'en sert pas.

C'est d'autant plus vrai que le temps passe et le monde avance. Les communes alentours continuent leurs entreprises à rythme soutenu. Car si ce petit point de situation ne vous paraît être que de belles intentions sur la beauté nécessaire du débat, la réalité très concrète viendra vite nous rappeler à l'ordre. La vie politique est finalement un long calendrier, constitué d'échéances et d'opportunités.

À ce titre, la ComFus est focalisée sur la fin de la législature et a déjà agendé 2 séances avant la fin de l'année, pour faire face à l'évolution des choses.

Ce n'est pas la dernière fois dont vous entendrez parler de fusion, loin de là. L'heure est maintenant à la discussion et à l'échange.

Aucun autre membre ne souhaitant s'exprimer, **le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'apprends avec satisfaction que la Commission de fusion va continuer ses activités. Il faut qu'elle ait un objectif clair et je pense que l'objectif devrait être : la méthodologie.

Il s'agirait de se demander, comment allons-nous mettre en place ce processus de fusion ? Plutôt que de quelle forme aura la fusion...

Je reste de l'avis que, un des défauts du processus précédent, était le fait qu'il était structuré autour de ce fameux Copil, qui n'était constitué que de Conseillers communaux. En quelque sorte, à focaliser toutes les attentions, mais aussi toutes les hostilités.

Personnellement, je serai favorable à une approche du type « assemblée constituante ». Alors, comment organiser une assemblée constituante ? Est-ce qu'elle pourrait être élue par le peuple ? Est-ce que cela serait des délégués des Conseils généraux ? Cela reste à discuter.

Je pense qu'il faut une approche beaucoup plus participative que ce qui a été fait durant les précédentes tentatives.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Une fois n'est pas coutume, je rejoins M. Zago dans son appréciation de la situation. Je pense qu'effectivement, c'est nécessaire d'avoir un cadre de discussion qui soit plus large. La Commission de fusion est composée d'élus, je ne sais pas si, à futur, il sera possible d'y intégrer des non-membres de notre Législatif. Je ne suis pas très familière des assemblées constitutives, il y a peut-être une forme intermédiaire qui peut être intéressante, c'est d'avoir une composition ; 1 tiers – 1 tiers – 1 tiers. C'est-à-dire, un tiers des membres de l'Exécutif, 1 tiers des membres du Législatif et 1 tiers de représentants du corps électoral.

Je pense qu'il est important d'avoir des gens qui ont une bonne compréhension de nos institutions, et qui peuvent aussi travailler d'une façon efficace et constructive dans un cadre comme celui-là.

Ce que j'entends, c'est « allons de l'avant ». C'est quelque chose qui me pose problème ! Nous avons eu ce sondage et puis, et puis alors ? On y va, on continue, c'est cela ? Je suis un peu perplexe car il me semble qu'il manque comme une décision de principe ou une lettre d'intention.

Là, finalement, il n'y a aucun acte qui pose cela. Il ne s'agit pas de poser la charrue avant les bœufs, mais je pense qu'il ne faut pas réinventer la roue. Je ne sais pas comment ont fonctionné les autres communes qui se sont embarquées dans ce genre de processus avant nous. Je ne sais pas non plus si la Commission de fusion peut nous renseigner sur les modalités possibles à ce stade, dans les communes qui ont aussi procédé d'abord par un sondage ?

M. Sven Romanens (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Tout d'abord, merci beaucoup pour ces 2 prises de positions extrêmement précieuses. J'ai déjà pris quelques notes de comment devront continuer ces débats.

Effectivement peut-être, vous avez compris un côté un peu « charge de cavalerie » dans mon discours mais ce n'était pas cela qui était voulu. C'était plutôt focalisé sur le débat, la discussion que nous allons et devons avoir en commission, puis ce lien à établir avec la population. Nous avons demandé à la population de remplir un questionnaire, elle l'a fait et bien fait ! Nous sommes très contents du taux de retour et la population a aussi le droit d'avoir en retour ces résultats.

Au niveau de la méthodologie, c'est un point intéressant que j'ai noté. Elle n'est pour le moment, pas définie. J'attends vraiment que cette impulsion passe par vos commissaires en Commission de fusion, tous groupes confondus, afin que l'on puisse se mettre d'accord sur les prochaines étapes.

Et enfin, pour la question des autres communes qui sont dans ce processus-là, je n'ai malheureusement pas de réponse à apporter. Si c'est quelque chose qui vous intéresse, je peux volontiers apporter ces informations en commission ou à la prochaine séance du Conseil général.

Mais pour les communes qui ont participé à ce sondage, je reprends mon terme de charge de cavalerie, c'est plutôt cette idée-là avec des envies très claires d'aller de l'avant, très vite, sans particulièrement réfléchir à « que faire des résultats du sondage ».

Finalement, le sondage, pour les autres communes était une 1^{ère} étape, un marchepied pour aller de l'avant. C'est comme cela qu'elle fonctionne pour le moment, avec un focus déjà très dirigé sur les institutions à mettre en place pour pouvoir mener le débat par la suite.

J'espère avoir répondu à vos questions. C'est encore très ouvert comme vous avez pu le ressentir. Je réponds volontiers à d'autres questions s'il y en a.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

S'il fallait trouver un slogan pour résumer la problématique que nous avons, cela serait « partir juste ».

En effet, lors de la proclamation des résultats de ce sondage par MIS-Trend, il a été souligné qu'il ne fallait pas prendre ces résultats comme argent comptant et qu'il fallait avoir un projet mobilisateur pour les 4 communes.

Je pense que, en tant que membre de ce Législatif, mais aussi en tant que membre de cette commission, je plaide clairement pour « prendre le temps ». D'abord, laisser les élections se passer et ensuite, faire en sorte que dans chaque commune, une Commission de fusion soit constituée à la séance constitutive. Faire en sorte que ces commissions communiquent entre elles et qu'elles définissent un timing. Est-ce que cette fusion doit se faire dans les 4 ans ou dans les 8 ans ? Enfin, encore une fois, je le souligne, nous devons partir juste et ne pas confondre vitesse avec précipitation.

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je pense que c'est une bonne solution. Pour moi, les fusions c'est l'avenir ! Je rappelle que pour vivre en couple, il faut être au moins 2.

Pour information, nous avons quelques difficultés de collaboration. Que vous sachiez, lorsque l'on nous demande de l'aide et quand on leur propose quelque chose, on nous demande de prouver que l'aide qu'on peut apporter est vraiment judicieuse. C'est un peu compliqué !

Je rends attentive la Commission de fusion, que je soutiens de tout cœur, d'être très prudente dans les décisions, de pouvoir peut-être un peu violenter les autres communes qui hésiteraient. J'ai le sentiment que les autres communes se disent que : Saint-Blaise peut aller en avant, que Saint-Blaise peut faire, que Saint-Blaise sait faire. Nous sommes des exemples pour certains, mais je pense qu'une fusion doit se faire en parité pour tout le monde.

Le Président

Cela valait la peine de vous entendre, merci ! Juste un point concernant la présence du Conseil communal lors des séances de la Commission de fusion, le Conseil communal est toujours, sans exception, le bienvenu par définition et sincèrement.

Aucun autre membre souhaitant s'exprimer, **le Président** clôt la discussion.

8. Rapports annuels des représentants des différents syndicats intercommunaux

Syndicat intercommunal des Patinoires du Littoral neuchâtelois

M. Vincent Frederick Pickert (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

L'année 2019 fut bonne pour les patinoires du Littoral. Il y a cette politique de dire que la patinoire ne sera pas utilisée que durant la saison de glace, mais faire beaucoup d'événements pendant l'année.

Nous constatons :

- *Quelques équipes de patinage supplémentaires sont venues s'installer aux patinoires*
- *La fréquentation pour le patinage public a été légèrement en baisse et les écoles hors-syndicat sont de moins en moins nombreuses à se déplacer aux patinoires en raison des contraintes de l'organisation scolaire*
- *Des investissements d'entretien courant ont été entrepris*
- *2 championnats mondiaux ont eu lieu dans les patinoires : le championnat du monde junior de patinage synchronisé en mars et le championnat du monde d'unihockey féminin en décembre.*

Voilà, maintenant, je vais vous parler de tout ce qui n'a rien à voir avec la glace, c'est l'événementiel hors saison. Étant donné qu'en 2019 on n'avait pas encore de pandémie à gérer, plus de 37 événements ont pu avoir lieu durant toute l'année. Des soirées patinage, au salon de l'immobilier en passant par une jungle party ou encore la discothèque de fin d'année, les installations ont été très sollicitées chaque semaine.

Et ça, à mon avis, c'est aussi important de le noter. Les patinoires du Littoral ne sont pas utilisées que pour patiner, c'est un peu le Ibiza de Neuchâtel, sponsorisé à 5 % par Saint-Blaise. Blague à part, cela démontre l'utilisation optimale des installations.

Pour ce qui est de l'année 2020, vous l'aurez deviné, elle s'annonce compliquée. On a pu éviter le pire étant donné que la saison de glace s'est terminée au début de la crise en Suisse mais l'événementiel est tout simplement inexistant cette année, ce qui représente un grand manque à gagner. La baisse de fréquentation de la glace s'estime pour l'instant à 10 %.

Au niveau interne, c'était Julien Noyer qui était représentant au Comité de direction des patinoires et maintenant, c'est Véronique Loosli.

Syndicat intercommunal de l'Anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois

M. Alain Marti (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

*Historique
Présentation du site*

L'anneau d'athlétisme du littoral neuchâtelois, inauguré le 5 octobre 1990 et dont le revêtement a été refait à neuf en 2002, est composé de 8 couloirs circulaires de 400 mètres et d'une pelouse centrale aux dimensions de 100x64 mètres.

Grâce à son équipement technique, il permet l'organisation de compétitions d'athlétisme de tous les niveaux, y compris de niveau mondial et est de surcroît équipé du système "freelap" qui enregistre automatiquement les différents temps intermédiaires et la vitesse des athlètes équipés d'une montre adéquate (voir www.freelap.ch). Une tour de chronométrage fonctionnelle est érigée sur la ligne d'arrivée.

Le complexe, complètement équipé de matériel d'entraînement et de compétition, comprend de grands vestiaires, une buvette fonctionnelle, une salle de réunion multifonctions (avec beamer et écran), ainsi que divers locaux techniques (matériel, bureau, infirmerie, etc.) et une tribune non couverte de 710 places.

Situées à 5 minutes à pied des arrêts de tram « Les Chézards et de Colombier » (Ligne 5 du Littorail, Neuchâtel-Boudry) et à 5 minutes de Neuchâtel en voiture, ces installations multi-sportives (athlétisme et football) sont ouvertes à tous: particuliers, sociétés et écoles.

La « Vie » du Stade du Littoral

Ecoles

Cescole et le CPMB utilisent quasi journallement les installations du Stade du Littoral pour leurs leçons de gymnastique, sauf durant l'hiver. Par ailleurs, des classes d'écoles primaires viennent ponctuellement organiser l'une ou l'autre leçon.

Athlétisme

Outre les entraînements réguliers du CEP Cortaillod, de la FSG Corcelles et de la FSG Bevaix, les manifestations suivantes ont été organisées sur le stade:

- *Semi-marathon du CEP Cortaillod, UBS Kids Cup*
- *Meeting organisé par l'Association Neuchâteloise d'athlétisme (ANA)*
- *Meeting de la FSG Bevaix*
- *Camp d'athlétisme pendant les vacances de Pâques (Ville de Neuchâtel/CEP)*
- *Activité du FSG Cernier lors d'une journée de cours*

Football

Matches, entraînements, cours :

- *les matchs des équipes du FC Auvernier*
- *certains entraînements et matchs amicaux des équipes de communes membres du SIAALN*
- *quelques matchs amicaux d'équipes de communes non membres du SIAALN*
- *certains matchs d'équipes corporatives (FC Panerai)*
- *les cours d'arbitrage de l'association neuchâteloise de football (ANF)*

Rugby

Matches, entraînements, cours :

- les matchs des équipes du Rugby Neuchâtel
- un entraînement de l'équipe féminine de Rugby Lausanne (Albaladejo)
- un cours J+S

Divers

Les manifestations suivantes ont également été organisées au Stade du Littoral, en particulier :

- les cours JS athlétisme et football du Service des sports
- les joutes scolaires
- des leçons de gym du Lycée Jean-Piaget
- les cours et tests de l'Université de Neuchâtel
- une journée organisée par la Communauté tamoule
- le Red fiesch de neuchâtel
- diverses locations de locaux (buvette et multifonction) pour les clubs, entreprises, privés, etc.

Par ailleurs, le Stade du Littoral est ouvert à tous et bon nombre d'habitants de la région utilisent régulièrement nos installations, en particulier durant la période hivernale où la piste est éclairée tous les mercredis soirs pour la population.

Concernant les comptes, vous pouvez les retrouver sur le site de la commune.

Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Notre Conseil général compte 4 délégués au Conseil intercommunal du syndicat de la Châtellenie de Thielle, Mme Helene Eberhard, MM. Charles Constantin, Sébastien Marti et moi-même. S'ajoutent, toujours dans ce conseil, Mme Véronique Loosli pour le Conseil communal, et M. Caryl Beljean à son Exécutif, le comité du syndicat.

Relevons que 2 des 4 délégués du Conseil général au Conseil intercommunal siègent à la Commission financière et de gestion, Sébastien Marti et moi-même, qui la préside. Cette position nous permet de suivre de près ce que vit ce gros syndicat et les projets qui le concernent. Du reste, le présent rapport est en grande partie inspiré du rapport de la Commission financière et de gestion au Conseil intercommunal de novembre 2019.

Ce syndicat, comme je vous l'indiquais déjà en 2018, a 2 singularités :

1. *Il a d'une part 2 missions bien différentes : l'épuration des eaux usées - STEP - et l'exploitation d'une déchetterie intercommunale ;*
2. *Il regroupe d'autre part des communes neuchâteloises et bernoises*

En bref, les comptes 2019 de la STEP sont bons et ceux de la déchetterie le sont quasiment tout autant. Le livret des comptes a été déposé sur Echo et vous avez donc loisir de le consulter.

Du côté de la déchetterie, les tonnages sont très difficiles à estimer et les recettes ou les charges – c'est selon – que génèrent les déchets, changent en cours d'année. Le contenu des bennes est désormais davantage déchiqueté, ceci afin de mieux les remplir. Cela nécessite plus de carburant, mais on économise sur les transports. La nouvelle déchetterie est désormais rôdée. Le tri y sera encore affiné et le nombre de fractions (puisque c'est là le terme pour désigner les tris possibles) va encore croître.

Lors d'un précédent rapport sur ce syndicat, nous vous signalions que vos 4 délégués à la Châtellenie avaient déposé une motion demandant la création d'un comptoir de récupération pour des objets, comme cela se fait dans certaines déchetteries du canton. Le dépôt d'une motion n'est pas habituel dans un syndicat mais la démarche avait été bien reçue par le conseil et la motion adoptée. Toujours est-il que la motion a fait son chemin et qu'un comptoir a vu le jour sur le site de la déchetterie. Le site internet de celle-ci renseigne sur les jours et heures de présence d'Emmaüs.

La STEP quant à elle vieillit mais les charges financières baissent. Le projet de raccordement de la STEP d'Ins-Müntschemier prend corps. Le raccordement proprement dit est à la charge de nos voisins bernois. Par contre, des investissements conséquents seront nécessaires à la STEP de Marin, non seulement pour accueillir ces nouveaux clients mais aussi pour améliorer le traitement des eaux et éviter certaines valeurs limites. En novembre 2019, le Conseil intercommunal a validé une convention de principe entre les deux STEP. Un bureau a été mandaté pour les études après un appel d'offres selon les règles des marchés publics.

Sur proposition de la Commission financière et de gestion, le comité a accepté d'engager un assistant au maître de l'ouvrage, un BAMO, pour ce projet bien complexe. Ce BAMO est désormais en place, à la satisfaction de tous.

Comme vous le voyez, et là, je m'adresse aussi aux personnes qui sont nouvelles parmi nous et qui découvrent peut-être les diverses entités communales et intercommunales, un syndicat est un lieu vraiment intéressant, où il se passe des choses qui touchent notre quotidien et dans lequel il est possible de débattre, de proposer, d'innover.

Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel

Mme Shirley Hofmann Rossel (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

En 2019 le Théâtre du Passage a :

- proposé 45 spectacles dans le cadre de la saison, pour un total de 182 représentations*
- accueilli 23'392 spectateurs*
- compté 1'430 abonnés, répartis entre 1'062 abonnements de saison, 170 Pass'humour, 71 Pass'famille, 9 Pass SITRN ainsi que 118 Pass'jeune*
- organisé 51 représentations scolaires ayant rassemblé 7'079 élèves avec leurs enseignants, ainsi que 23 actions de médiation pour 613 élèves des classes enfantines au secondaire II.*
- loué ses infrastructures pour 38 événements et 112 représentations, conférences, forums et projections.*

Les charges de CHF 4'425'114.00 et les produits de CHF 4'417'735.00 donnent un résultat de CHF - 7'379.00.

La commune de Saint-Blaise a contribué à hauteur de CHF 95'980.00, ce qui donne un bilan positif de CHF 815.35 grâce au calcul de coefficient entre distance du théâtre et de la population. CHF 29.42 est le prix par habitant à payer pour le financement de notre théâtre.

Le taux de fréquentation et le nombre d'abonnements a augmenté en 2019, générant CHF 30'000.00 supplémentaires dans les recettes de billetterie. La part d'autofinancement du Théâtre du Passage est de 38 %, ce qui est nettement supérieur à la moyenne suisse estimée à 29 %. Le Théâtre du Passage est un des théâtres ayant le plus de spectateurs de Suisse romande ayant un abonnement, et, de loin, le plus fréquenté de ce canton. Il est aussi l'un des plus actifs, proposant en moyenne plus de 105 représentations (182 cette année) contre 28 représentations au Théâtre populaire romand ou 69 au Théâtre Benno Besson d'Yverdon.

La réforme de la loi sur la péréquation financière, votée pendant l'automne, et les nouveaux moyens qu'elle apporte, permettra de baisser bientôt le prix des places qui sont bien supérieurs à la moyenne des autres théâtres de la région et de Suisse Romande. Grâce à cette manne providentielle, le Théâtre du Passage va pouvoir prendre des dispositions qui s'imposaient avec de plus en plus d'urgence : la réduction du montant de participation des communes membres du syndicat intercommunal, la baisse du prix des places, la diminution des tarifs de location des salles, une offre systématique de spectacles hors les murs, des actions de médiation encore plus ciblées ou encore une communication accrue sur tout le Littoral.

N'oublions pas qu'en acceptant les comptes de ce soir, vous soutenez aussi notre Théâtre régional. Tous les avantages que nous avons en tant que commune membre ont été mis bien en évidence sur le site de la commune.

Le Président

J'ai lu dans la presse, à propos du programme « hors les murs », que le Théâtre du Passage allait faire une petite représentation dans notre commune. J'avais marqué cela dans mon agenda, sauf erreur, le samedi 31 octobre, il y aura dans la Grand'Rue, un extrait de la pièce de Shakespeare - Richard III.

Syndicat intercommunal de l'EORÉN

Mme Natalia Orsetti (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Cette année 2019-2020 a été riche en discussions et en décisions qui ont été prises dans le cadre de l'Eorén.

Lors de la séance du 23 octobre 2019, nous avons traité :

- **Budget 2020**
Si le budget 2020 tend à se stabiliser par rapport aux comptes 2018 au niveau du traitement brut des enseignants et des effectifs, l'ajout de charges supplémentaires sur lesquelles le syndicat n'a pas de maîtrise est conséquent.
- **Une modification du Règlement général du Syndicat de l'Eorén relatif à la répartition de la charge nette entre communes membres**
Un groupe de travail qui a été créé a estimé, dans ces débats, que le maintien de l'Eorén était nécessaire et que la recherche d'un consensus était indispensable pour garantir une stabilité du droit de chaque commune membre du syndicat. Les débats étaient vifs. La modification a été acceptée. Le résultat se trouve dans le Règlement général, Art.30, chapitre III.
- **Le plan financier et des tâches**
Il a été établi pour la période 2020 à 2024 et présenté au Conseil intercommunal le 23 octobre 2019. De manière générale, entre le budget 2020 et la prévision 2024, la tendance est à la hausse. Le plan d'intention pour ces prochaines années concernant la rénovation et la construction d'infrastructures scolaires impactera inévitablement le coût par élève qui devrait augmenter d'environ CHF 400.00/élève.

Cinq crédits ont été votés lors de la séance du 23 octobre 2019 pour un montant de CHF 1'076'00.00.

Lors de la séance du 26 août 2020, le rapport du Comité scolaire au Conseil intercommunal relatif à la révision du règlement général de l'Eorén en lien direct avec la fusion des communes de

Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel. Peseux et Valangin, au 1^{er} janvier 2021, a été retiré et sera présenté à la prochaine séance de l'Eorén, le 10 décembre 2020.

Au 1^{er} janvier 2021, la nouvelle commune de Neuchâtel sera opérationnelle. Elle disposera de la majorité simple des élèves avec 64,9 % de l'effectif de l'Eorén. Cette fusion nécessite certaines adaptations, mais qui ne changent en rien l'esprit du Règlement général et le fonctionnement institutionnel du syndicat.

À cet égard, je demande au Conseil communal de rendre possible l'accès à ce document et j'invite les groupes à participer à la discussion à ce sujet, si importante pour notre commune.

Syndicat intercommunal de la communauté des eaux neuchâteloises élargie - CENE

M. Alain Marti (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous nous sommes réunis 2 fois. Les travaux de la Ville de Neuchâtel sont terminés et l'étape qui nous concerne, à partir de Saint-Blaise, Cornaux, Cressier et Le Landeron va débuter prochainement.

Il n'y a pas eu de rapport car nous n'avons rien fait de particulier, pas d'investissements ou autre. Si le résumé est assez juste, Monsieur le Conseiller communal ?

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

C'est un gros projet qui est en cours, et Saint-Blaise est très peu touché. C'est surtout la Ville de Neuchâtel qui est touchée puisqu'ils ont dû refaire le réservoir de Fontaine-André. C'est pour pouvoir ravitailler Le Landeron en eau, notamment pour la lutte contre l'incendie car ils sont limités.

Nous sommes touchés dans une mesure où la conduite doit être déplacée parce qu'elle montre des signes de faiblesse évidents. Si vous voyez des travaux ces prochaines semaines, entre les propriétés « de Monard et de Coulon », pour ceux qui connaissent, c'est simplement car nous la déplaçons pour l'enterrer sous la route cantonale.

Par contre, il faut savoir que ce projet est important, il coûte dans les CHF 12 millions, que La Tène était participante et que tout d'un coup, ils ont décidé de se retirer. L'entier de l'installation est resté dans son dimensionnement original parce qu'on pense qu'un jour, ils devront revenir sur leur décision.

Il y a également des prévisions à plus moyen terme, c'est de pousser de l'eau jusqu'à Enges, qui souffre d'un manque d'eau, ainsi que d'envisager les hauts de Chaumont et le plateau de Diesse, qui ont des problèmes.

Les gens du Plateau de Diesse vous diront : « mais nous, on attend une station de pompage sur le lac de Bièvre » ! Mais une station de pompage coûte cher et demande beaucoup de demandes d'exception et de dérogation. Je pense qu'ils seront tout contents d'avoir des eaux qui viennent du lac de Neuchâtel plutôt que d'attendre sur leurs eaux.

9. Transfert du bâtiment de la Rive-de-l'Herbe (collège) du patrimoine administratif au patrimoine financier ; rapport à l'appui et annexe

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission financière

M. Charles Constantin (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le dossier de la Rive-de-l'Herbe a été traité lors de 4 séances de la Commission financière et de gestion. La 1^{ère} fois, le 2 juin, juste avant le retrait de son rapport pour passage au Conseil général. Puis le 2 juillet, le 24 août et le 31 août. Au cours des séances du 2 juillet, du 24 août et du 31 août, le Conseil communal a répondu aux questions des commissaires. De larges extraits de ces réponses se trouvent dans les annexes du nouveau rapport au Conseil général.

Présidée par Mme Pascale Giron-Lanctuit, la formation de la Commission financière et de gestion lors des séances sous-mentionnées a été la suivante :

<i>2 juin 2020</i>	<i>8 commissaires et 5 conseillers communaux</i>
<i>2 juillet 2020</i>	<i>9 commissaires et 4 conseillers communaux</i>
<i>24 août 2020</i>	<i>7 commissaires et 5 conseillers communaux</i>
<i>31 août 2020</i>	<i>8 commissaires et 5 conseillers communaux</i>

Le Conseil communal fait donc la proposition de rénover le collège de la Rive-de-l'Herbe et de l'occuper par 2 acteurs : la Ligue pulmonaire et un cabinet de médecins. Les options suivantes ont d'emblée été écartées par notre Exécutif : vente du bâtiment, démolition et reconstruction d'un bâtiment occupant une plus grande surface. Le Conseil communal souligne que la CRPAL a opté jusqu'ici pour le maintien de cette zone dans son affectation actuelle.

La commune de Saint-Blaise a également été sollicitée par celle d'Hauterive pour une location du bâtiment de la Rive-de-l'Herbe, durant deux ans, pendant les travaux de construction des bâtiments scolaires altaripiens. Le Conseil communal n'a pas voulu honorer la demande de la commune voisine pour deux raisons : premièrement, avec le projet de centre de santé, la machine est lancée et le projet bien avancé ; deuxièmement, l'occupation des locaux par les élèves d'Hauterive n'était pas immédiate et dans de tels projets de construction de bâtiments scolaires, il faut escompter avec des reports dans le temps (Saint-Blaise l'a appris à ses dépens avec les 4 Fantastiques).

Enfin, l'occupation du bâtiment de la Rive-de-l'Herbe comme siège administratif d'une possible commune fusionnée n'est pas un thème. L'hôtel communal actuel, prochainement rénové, remplirait certainement les critères d'un tel siège administratif.

Même si la constitution d'un centre médical n'est pas dans les attributions d'une commune, le projet paraît intéressant pour les citoyens. Il permet de maintenir voire de développer une offre médicale à Saint-Blaise, dont la population devient de plus en plus âgée. D'autre part, ce futur centre de santé serait en lien avec les soins à domicile et la pharmacie. Enfin, la présence de la Ligue pulmonaire dans ce bâtiment agirait comme un attracteur.

Six points sont à considérer :

- Le bâtiment date de 1896 et a une valeur comptable de CHF 3'300'000.00. Il doit, quelle que soit son affectation, être rénové. Le bâtiment est vétuste et en mauvais état. Aucune rénovation conséquente n'a été opérée dans ce bâtiment depuis de nombreuses années.*
- Indépendamment de la nature de ses locataires, le montant pour une telle rénovation avec installation d'un ascenseur est estimé à ce stade à CHF 4'586'000.00. La hauteur de ce montant pose un problème, car des rendements nets supérieurs à 5 % demanderaient alors des prix de location de CHF 300.00/m², ce qui est largement au-dessus du prix du marché, actuellement sous pression, sans compter le boom du télétravail qui aura assurément des répercussions sur le prix des loyers commerciaux.*

- Dans ce montant de CHF 4'586'000.00 ne sont pas compris les coûts d'une rénovation de la toiture (environ CHF 500'000.00). En effet, la toiture est en bon état et ne nécessite pas une rénovation.
- Pour faire des estimations et des premiers plans, un mandat d'étude de faisabilité de CHF 32'310.00 a été confié à GD Architectes à Neuchâtel. Ce montant se trouve dans les compétences du Conseil communal.
- Par ailleurs, le centre médical tel qu'il est envisagé avec les porteurs du projet vise à assurer une médecine de premier recours. L'offre de celle-ci est insuffisante sur le Littoral et le sera encore plus ces prochaines années à mesure que plusieurs médecins installés approchent de l'âge de la retraite. Or, la relève est sensiblement plus aisée et pérenne lorsqu'elle se déploie dans un cabinet de groupe comme celui projeté dans le bâtiment de la Rive-de-l'Herbe.
- Enfin, les médecins de premier recours de Saint-Blaise de même que la pharmacienne ont exprimé au sein du Groupe de travail - Avenir médical, leur soutien clair à ce projet.

La Commission financière et de gestion est d'avis que la commune doit livrer des locaux fonctionnels et non pas des bureaux sur mesure. Il appartient donc aux futurs locataires d'aménager leurs bureaux et d'investir les infrastructures nécessaires à la pratique de leurs métiers. De tels modèles d'affaires ont déjà fait leurs preuves. Gros avantage : ils permettent de fidéliser leurs locataires. Le Conseil communal argumente que le cahier des charges est souple. Une partie des éléments sera payée par les locataires. La discussion peut s'ouvrir sur la part à leur charge. Un investissement plus conséquent de leur part aura forcément des incidences sur le niveau des loyers négociés.

Un benchmarking a permis de définir le prix du marché pour la location de locaux à des médecins, lequel se situe dans une fourchette débutant à CHF 160.00/m² annuel pour une commune comme Saint-Blaise. Le calcul démontre qu'avec une telle location, on arrive à un rendement brut de 5 % (≠ rendement net, qui se monterait à 0.77 % pour ce projet). Les loyers envisagés permettraient donc de payer les intérêts, d'amortir financièrement l'infrastructure et de financer l'entretien courant. Le Conseil communal assure donc que ce bâtiment ne coûtera pas un sou au contribuable.

Au cours de ces 4 séances, 3 autres points notamment ont été abordés :

1. La proposition de membres de la commission pour une collaboration avec une société intermédiaire a été traitée. Cette dernière devrait gérer les locations du bâtiment et en verser une partie à la commune (par exemple la Ligue pulmonaire pourrait jouer ce rôle). Le Conseil communal écarte cette idée. Il veut garder la maîtrise des locations, car il dispose du personnel pour le faire.
2. Un réaménagement des surcombles (par exemple pour des salles de séminaires) n'est pas à l'ordre du jour. À ce stade, le Conseil communal estime que ça n'est pas rentable. Il faudrait déplacer l'ascenseur pour que ce dernier puisse atteindre cet étage. Cependant, le Conseil communal n'exclut pas de mener une étude complémentaire au moment du lancement des appels d'offres.
3. Subventions à ne pas manquer. Le contrat de bail peut contenir une clause qui prévoit que la commune prenne en charge les loyers impayés. Dans un tel cas, le Canton pourrait aussi participer au paiement desdits loyers. Le Conseil communal ira chercher des informations complémentaires.

Lors de la séance du 31 août, décision a été prise de constituer une commission temporaire pour le suivi de ce dossier de rénovation de la Rive-de-l'Herbe. Les attributions et la composition de cette commission seront définies dans les plus brefs délais. Le fait qu'il s'agit de patrimoine financier devrait limiter les pouvoirs de cette commission.

Dans le traitement de ce dossier, des membres de la Commission financière et de gestion ont regretté que ce dernier n'ait pas été d'emblée plus étayé et fouillé. Maintes fois, les membres de la Commission financière et de gestion ont dû revenir à la charge pour obtenir des compléments d'informations, qu'ils ont obtenus et qui les ont ensuite aidés à prendre la décision.

Sept membres de la Commission financière et de gestion acceptent l'arrêté et un membre le refuse en soulignant le fait qu'il soutient la constitution de la commission pour le suivi du dossier.

Une acceptation de cet arrêté signifiera que la motion Parti socialiste pour la réaffectation du collège de la Rive-de-l'Herbe devra être classée par le Conseil général.

Le Président fait lecture de l'amendement reçu par le groupe PLR.

Le Président

L'amendement concerne l'art. 3 qui est actuellement : « Le Conseil général nomme une commission temporaire pour le suivi du projet ». L'amendement propose d'y ajouter : « de l'entrée en vigueur de l'arrêté jusqu'à la nomination de la commission temporaire, la Commission financière et de gestion en assure le suivi ».

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Tout d'abord, permettez-nous de regretter que l'évolution de ce dossier n'ait pas été conduite et gérée selon la motion votée par le Conseil général en septembre 2017, il y donc 3 ans.

Cette motion qui – rappelons-le – avait été approuvée grâce aux votes décisifs de L'Entente, appelait à une approche participative et populaire pour déterminer l'avenir de ce bâtiment.

Cela aurait aussi été une opportunité unique pour intégrer les habitants de Saint-Blaise à la vie politique villageoise.

Mais alors que le règlement de commune impose que le traitement d'une motion se fasse dans l'année suivant son approbation, il se trouve que le groupe de travail ad hoc n'a commencé son activité qu'en octobre 2019, plus de 2 ans plus tard.

La principale responsabilité politique de cela, au niveau à la fois de l'Exécutif et du Législatif, est du groupe PS qui avait proposé la motion. Il y eu, à notre avis, un manque de sérieux dans le suivi de cette motion.

Cela dit, venons au fond de la proposition qui est faite ici par le Conseil communal.

La plupart des membres de L'Entente sont plutôt sceptiques et/ou négatifs à ce propos.

- Un investissement très élevé – près de CHF 5 millions – pour un but qui est hors des fonctions propres de l'autorité communale. Investissement qui sera de fait garanti par le contribuable.*
- Un rendement minime, dont les contours, les détails et les risques ne sont encore pas clairs. On a l'impression que ces locations seront surtout une bonne affaire pour une organisation et des médecins qui obtiendront des revenus importants par leur activité.*
- Un but prétendument d'intérêt public, la venue de médecins généralistes sur Saint-Blaise, qui reste nébuleux. On a l'impression que ce point est plutôt utilisé comme appât ou écran de fumée.*
- En effet, selon le rapport qui nous a été fourni, on découvre qu'il y aura en majorité des médecins spécialistes. Ceux-ci par ailleurs venant aussi de hors canton, ce qui aura comme conséquence une augmentation de l'offre.*

Enfin, sur le plan politique, on constate que le PLR, décisif pour faire passer ou non ce dossier, n'a pas pu finalement résister au forcing du Conseil communal. La commission qui est proposée par le

PLR comme garde-fous est mieux que rien. Mais rien aussi ne garantit qu'elle saura influencer les décisions du Conseil communal, du fait que celui-ci a toute autorité sur le patrimoine financier.

Toutes ces raisons amènent plusieurs de nos membres à proposer un renvoi du dossier.

Mme Pascale Giron-Lanctuit (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Ce projet a suscité de très vives discussions. En témoignent, le nombre de séances et les échanges informels dont il a fait l'objet. Il se situe, pour le groupe socialiste, au carrefour de 2 des idéaux que nous portons et que nous souhaitons défendre dans notre action politique : la démocratie participative et l'équité d'accès aux soins.

La fin de l'occupation du bâtiment de la Rive-de-l'Herbe par l'Eorén ouvrait un horizon pour initier une démarche participative. Quelle chance, une belle opportunité à saisir et un enthousiasme moteur dès le début du processus. Et c'est avec regret que nous avons dû mettre de côté cet élan, conforté dans l'intérêt et les résultats qu'une telle initiative peut amener. Nous sommes convaincus que cette démarche pourra aboutir, pourquoi pas sur le devenir des portacabines installés sur le terrain de la Rive-de-l'Herbe.

Car si nous avons renoncé à cette démarche qui nous tenait tant à cœur, c'est pour permettre à une autre initiative de voir le jour. Un projet initié par 3 membres du Parti socialiste préoccupés par l'avenir médical à Saint Blaise qui, dès 2018, interpellait le Conseil communal sur ses intentions sur cette question.

Pourquoi soutenir un tel projet ?

Parce que garantir à chaque habitant un égal accès aux soins, quel que soit son âge, son revenu, sa mobilité, son niveau d'instruction c'est une valeur forte. Or, les transformations profondes que connaît actuellement le système de santé font courir le danger d'une médecine à 2 vitesses.

La médecine se spécialise toujours plus, là où il y a 40 ans on était chirurgien, il y a 20 ans on est devenu orthopédiste, renonçant à pratiquer la chirurgie générale, et maintenant on est même orthopédiste spécialiste de l'épaule ou du genou. Cette spécialisation nous apporte à tous une qualité de prise en charge exceptionnelle dont nous souhaitons pouvoir bénéficier le jour où on en aura besoin. Mais elle fragmente le système de santé, le rendant complexe et élitiste. Dans le même temps, les maladies chroniques augmentent : diabète, hypertension, obésité, dépression... Des maladies pour lesquelles les déterminants sociaux de la santé sont primordiaux. Ces maladies nécessitent une prise en charge régulière, sur le long terme, accompagnées de mesures préventives et d'aides adaptées.

Qui d'autres que le médecin de 1^{er} recours peut résoudre cette équation ? Il est le pivot du système de santé, il connaît ses patients, il permet de suivre l'évolution des maladies chroniques, d'assurer la prévention et de limiter les complications. Lorsque ces dernières surviennent, il oriente et aiguille sur les spécialistes et les thérapeutes. Il assure que chacun puisse bénéficier de la meilleure qualité de traitement sans passe-droit.

Cette médecine nous devons la préserver et la maintenir dans notre village, pour nos aînés, pour les personnes qui pourraient renoncer aux soins si elles doivent se déplacer en ville, pour les personnes vulnérables et fragiles, mais aussi pour nous tous.

Fournir un terrain et un bâtiment central, accueillant, adapté aux personnes à mobilité réduite, bien desservi, c'est soutenir cette vision de la médecine. C'est répondre aux sollicitations des porteurs de projets que sont les Dr. Njemba-Freiburghaus et Balmelli Tschuppert et la Ligue pulmonaire neuchâteloise qui s'inscrivent pleinement dans cette vision.

C'est permettre de créer des synergies entre différentes prestations qui se complètent et se renforcent : médecine interne générale, pneumologie, suivi et appareillage de l'apnée du sommeil par exemple... Est-il nécessaire de rappeler ici que la Ligue pulmonaire s'est construite autour de la lutte contre la tuberculose, grâce notamment à l'engagement de femme-médecin pour leur communauté, je vous invite à lire à l'occasion la biographie de Dresse Charlotte Olivier.

C'est également assurer une continuité dans l'utilisation du bâtiment de la Rive-de-l'Herbe. Sans ce projet, il se retrouvera vide, la commune assumant les charges de sa sécurisation et de son entretien sans percevoir de loyers.

Avec un loyer prévu d'au moins CHF 220'800.00 (supérieur à celui versé par l'Eorén), c'est enfin s'assurer d'un rendement de 4.8 %, plus que raisonnable pour couvrir les amortissements, les charges d'intérêt et les futures rénovations.

Ce projet s'accompagnera de la création d'une commission ad hoc dont il conviendra de définir le rôle et la composition. Il nous importe de maintenir des discussions ouvertes et constructives notamment sur les éléments financiers qui devront encore être finalisés. Nous espérons vivement que la future commission travaille dans cet état d'esprit et qu'elle apporte des éclairages et un soutien à l'Exécutif pour que ce projet soit un succès et offre à la population de Saint-Blaise le service auquel elle a droit.

Pour toutes ces raisons, le Parti socialiste est fier d'annoncer qu'il soutiendra le rapport à la quasi-unanimité.

M. Rajesh Ambigapathy (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Lors de sa séance du 7 septembre 2020, le groupe PLR s'est penché avec attention sur la proposition de la nouvelle affectation du collège de la Rive-de-l'Herbe et de la demande de transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier.

À titre préliminaire, le groupe PLR relève que le Conseil communal doit absolument fournir un travail plus approfondi sur des sujets aussi importants. En effet, la réaffectation du collège a un impact financier important. Le rapport soumis constitue d'abord un fourre-tout, dans lequel les annexes découragent les destinataires de le parcourir et à le comprendre. Certes, le Conseil communal a répondu aux diverses questions. Mais, le Conseil communal n'a rien entrepris pour mettre en perspective ces informations et les présenter d'une manière claire au Conseil général. De plus, le groupe PLR s'étonne qu'il ait fallu quatre séances de Commission financière et de gestion pour amener des arguments complémentaires au rapport. Même après 4 séances de la Commission financière et de gestion, le rapport présenté est à considérer comme un projet, bon nombre d'éléments devant encore faire l'objet d'études approfondies. Ceci soulève un grand nombre de questions concernant la gestion de projets d'envergure par la commune de Saint Blaise.

Cela étant dit, pour aborder ce rapport, le groupe PLR s'est posé les questions suivantes pour se déterminer sur le rapport. Il s'est posé 4 questions dont les réponses ont été décodées dans le rapport :

1. Le cabinet médical et la Ligue pulmonaire sont-ils des acteurs souhaités ?

Il ne fait aucun doute que la création d'un cabinet médical est un projet qui apporte une plus-value certaine pour le village de Saint-Blaise. Le renouvellement des médecins d'une part, la proximité de médecins pour les villageois, une patientèle à la recherche de médecins généralistes dans le bassin de l'Entre-deux-Lacs peuvent justifier la création d'un cabinet médical. Parallèlement, la venue de la Ligue pulmonaire permet de compléter l'utilisation des locaux, tout en assurant un passage important de patients à Saint-Blaise.

2. Le bâtiment de la Rive-de-l'Herbe doit-il être maintenu ?

Le groupe PLR est, en l'état, convaincu que le bâtiment de la Rive-de-l'Herbe doit être conservé. Non seulement, il s'agit d'un bâtiment emblématique de Saint-Blaise, pour lequel de nombreuses saint-blaïsoises et nombreux Saint-blaïsois sont attachés. Détruire et reconstruire un bâtiment nécessiterait du temps, beaucoup de temps...

Au-delà de la symbolique du bâtiment, force est de constater qu'aucun autre projet concret n'a été soumis au Conseil communal permettant de couvrir les frais importants liés à la démolition et à la reconstruction d'un nouveau bâtiment. Enfin, deux potentiels locataires se sont adressés à notre commune. Ils peuvent apporter une plus-value intéressante pour la commune. Dans une commune, comme dans la vie privée et professionnelle, il y a des opportunités à saisir.

Pour ces raisons, le maintien du bâtiment et sa rénovation font sens et justifient le projet du cabinet médical et de la venue de la Ligue pulmonaire.

3. Les coûts sont-ils justifiés et sont-ils supportables pour la commune ?

Les coûts de rénovation du bâtiment sont conséquents, soit CHF 4'600'000.00. Toutefois, il est pris note que le collège n'a pas subi d'importantes rénovations depuis de nombreuses années déjà, qu'un tel investissement est nécessaire quelle que soit l'affectation donnée à ce bâtiment.

Le groupe PLR est sur ce point intransigeant : la commune investit pour permettre la remise du bâtiment avec un aménagement de base, l'installation intérieure selon la volonté des futurs locataires étant à charge de ceux-ci. Une telle répartition est impérative pour assurer la longévité des baux.

Après investigations sur le prix de la location au m², on peut admettre qu'une location initiale de CHF 160.00/m² annuel semble correcte pour la surface du cabinet médical, du moins dans la conclusion d'un premier bail à loyer. Une augmentation à CHF 180.00/m² annuel pour un renouvellement de bail doit être envisagée et négociée dès le départ. Concernant la Ligue pulmonaire, le groupe PLR est d'avis que le prix du m² doit de suite être fixé à CHF 180.00.

Le calcul démontre qu'avec une telle location, on arrive à un rendement brut de 5 % (≠ rendement net, qui se monterait à 0.77 % pour ce projet) Il est sans conteste que ce rendement net est faible, même très faible. Les locations vont donc permettre de payer les intérêts, d'amortir financièrement l'infrastructure et de financer l'entretien courant.

Si toutefois les médecins travaillent en tant qu'indépendants dans la commune cela rendra le projet un peu plus attractif du fait que ces derniers paieront des impôts sur leurs revenus à la commune selon des barèmes fixés par le canton.

En l'état, grâce au potentiel de ce projet et malgré le modeste rendement net annoncé, le groupe PLR donne une suite favorable au projet proposé.

4. Quid du transfert du bâtiment dans le patrimoine financier ?

Par le transfert du collège dans le patrimoine financier, il est noté que le Conseil communal disposera des pleins pouvoirs pour la gestion de la réfection du collège de la Rive-de-l'Herbe.

Le groupe PLR prend acte que le Conseil communal a accepté la création d'une commission temporaire pour le soutenir et l'accompagner dans ce projet non seulement pour s'assurer que le montant annoncé ne soit pas dépassé d'une part et, d'autre part, que la répartition prévue entre propriétaires et locataires soit également respectée jusqu'à terme, ce qui comprend également l'approbation des futurs baux à loyer. Nous notons aussi la nature extraordinaire de la constitution d'une telle commission ad hoc. Mais cette nécessité est la résultante du travail peu approfondi fourni par Conseil communal dans le rapport qui nous est soumis et dont nous avons fait mention en préambule.

Cette demande de création de commission temporaire, dont les attributions doivent être définies, a pour but notamment d'accompagner le Conseil communal dans le suivi de la réaffectation du collège.

Comme déjà indiqué, le rapport soumis est au stade de projet dont les composantes sont appelées à se modifier jusqu'à sa concrétisation finale. Nous insistons aussi sur le fait que cette commission suive les différentes étapes franchies de ce projet par le Conseil communal. Cette commission ne doit surtout pas être un alibi pour faire passer le rapport de ce soir. Une Ferrari est mise à disposition du Conseil communal. Cette commission doit faire en sorte qu'il n'y ait pas de sortie de route.

Par le vote de ce soir, les Conseillers généraux engagent leur responsabilité. Nous avons vécu des heures difficiles liées au réaménagement du centre du village. Le groupe PLR veut absolument éviter un bis repetita. Le Conseil communal assure que le projet ne coûtera pas un sou au contribuable. Cet engagement doit être impérativement respecté.

Finalement, et vu ce qui précède, le groupe PLR est favorable au classement de la motion socialiste « Des idées pour le collège de la Rive-de-l'Herbe ».

Soucieux du vide institutionnel entre l'acceptation de l'arrêté et la nomination ainsi que l'attribution des tâches de la commission, le groupe PLR demande à ce que la Commission financière et de gestion assure le suivi jusqu'à l'entrée en fonction de la commission. Le PLR invite les deux autres groupes politique à soutenir cet amendement.

D'ici la prochaine séance du Conseil général du 5 novembre, les attributions et la composition de la commission de suivi de la Rive-de-l'Herbe devront être définies. Pour mémoire, la sous-commission financière a été productive et efficace pour le toilettage du règlement de commune, qu'il en soit ainsi pour la commission de suivi de la Rive-de-l'Herbe.

Un cabinet médical à Saint-Blaise représente un atout pour Saint-Blaise. Il y a une opportunité à saisir. Une grande majorité du groupe PLR en est convaincue. C'est aussi à cette grande majorité que le groupe PLR soutiendra l'arrêté. L'acceptation de son amendement renforcera son adhésion au projet.

Le Président met l'entrée en matière au vote.

L'entrée en matière est acceptée par 24 voix et 4 contres.

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Didier Wullemmin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je suis désolé mais j'aimerais faire un peu de comptabilité. Si j'en crois les chiffres du Parti socialiste qui étaient dans le rapport, un revenu locatif de CHF 220'000.00 projeté et CHF 4'600'000.00 de coût d'investissement, effectivement, on arrive à 5 % de rentabilité. Mais est-ce le bon calcul ?

Le bâtiment de la Rive-de-l'Herbe était dans notre bilan à CHF 0.00. Des experts externes ont réévalué le patrimoine de la commune, histoire de voir s'il n'y avait pas un peu de fortune qui était par-ci par-là. L'immeuble a été évalué à CHF 3'300'000.00. Le calcul exact est CHF 3'300'000.00 pour le bâtiment existant, auquel on rajoute CHF 4'600'000.00 de travaux, nous arrivons à une valeur de CHF 7'900'000.00, comparé au CHF 220'000.00, nous arrivons à un rendement brut de 2,7 %.

Mesdames et Messieurs, cela ne va pas jouer. Il y a un problème dans les calculs, c'est ce que nous disons depuis le début avec ces revenus locatifs et l'investissement consenti par la commune, nous n'arriverons pas à nous en sortir et nous n'arriverons pas à assurer les travaux.

C'est clair que l'intérieur, nous allons pouvoir le financer mais il y a le toit, les murs existants. Tout cela va vieillir également. C'est ce que représentent ces CHF 3'300'000.00 donnés par un expert.

Si la commune va vous dire que, dans le bilan, nous allons amortir ces CHF 3'300'000.00 avec la réserve, il n'en demeurera pas moins que dans la réalité, ces murs et le toit seront toujours là et il faudra aussi les entretenir.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je tiens à réagir à ces affirmations qui sont fausses. Selon les normes comptables voulues par le canton de Neuchâtel, sommes soumis à la LFinEC, le MCH2.

Ces estimations n'ont pas été faites par des experts externes mais elles sont basées uniquement sur le prix de location capitalisé à 5 %. C'est la loi qui est fixée telle quelle et nous ne pouvons pas aller avec une estimation au-delà de cette capitalisation à 5 %.

Nous avons pris les locations prises par l'Eorén capitalisées à 5 %, ce qui nous a donné les CHF 3'300'000.00. Avec ce montant, en y ajoutant les CHF 4'600'000.00 de travaux, nous arriverions à peu près à CHF 8'000'000.00. Ce montant ne pourrait jamais figurer dans le bilan puisque, nous n'arriverons jamais à capitaliser. Pour atteindre ce montant, nous devrions avoir des rendements locatifs doublés par rapport au CHF 160.00 qui ont été fixés. Prix jamais atteint à Saint-Blaise !

Si nous ne voulons jamais louer ce bâtiment, pratiquons de cette manière-là. De toute façon dans les comptes, nous ne pourrions jamais aller au-delà d'un montant de CHF 4'500'000.00 à CHF 5'000'000.00 fixés par la loi cantonale.

Je comprends la réflexion de notre collègue Wuillemin mais ceci est une réflexion financière qui est faite par les banques. Mais malheureusement, pour cette intervention, ce n'est pas la manière dont on calcule au niveau communal et cantonal.

M. Didier Wuillemin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je ne demande pas que l'on change la méthode de calcul. L'approche que je viens de décrire, c'est juste la réalité, pas ce qui se passe dans les comptes. Que quelqu'un me dise que le bâtiment actuel vaut CHF 0.00. Bravo, c'est cool, c'est fantastique !

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Quand on nous dit que l'on ne pourra pas transformer cet immeuble, que l'on ne pourra pas faire des réparations, c'est totalement faux ! La location que l'on va toucher, puisque nous n'avons pas d'amortissement sur les biens qui sont dans la fortune financière, ces montants sont revus tous les 4 ans en fonction des locations que nous touchons.

Si on devait le calculer dans la valeur pour avoir un rendement, nous pourrions éventuellement y mettre un taux d'intérêt. Aujourd'hui, les taux d'intérêt à 10 ans sont, à peu près, à 1 % nous prenons la rentabilité à 5 % sur une location à CHF 160.00, nous arriverions à 4 % de rendement. Ces 4 % de rendement nous permettrons de financer les travaux de cet immeuble et si nous faisons des

travaux en plus-value, la valeur augmentera au bilan. Il ne faut pas nous dire qu'avec la location qui sera payée par les locataires, nous ne pourrons plus rien faire, nous n'allons pas nous en sortir. C'est faux.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous sommes dans ces nouveaux collèges. Vous vous souvenez peut-être, nous avons perdu 2 ans parce qu'une entreprise a fait recours pour un mandat d'études de CHF 150'000.00. Ce qui a été frappant, c'était qu'il s'agissait d'un combat de juristes et les différentes prises de position de ces juristes ne parlaient pas du fait qu'il y aurait des élèves dans ce collège. Ne parlaient pas du but de ce collège ! Ils parlaient que d'une chose, est-ce que dans le critère, nous avons mis une phrase qui pouvait être interprétée de 2 façons, si la commune s'était trompée, et s'il fallait donner raison aux requérants ?

Nous avons donc perdu 2 ans ! Ces 2 ans nous on fait perdre CHF 4'000'000.00 car pendant ces 2 années, la législation a changé et le droit aux subventions a disparu.

En écoutant les débats de ce soir, j'ai l'impression que l'on est dans le même cas de figure. L'enjeu principal ce n'est pas le fait que l'on ait un bâtiment emblématique, qu'il ait une fonction que l'on peut lui donner immédiatement et nous nous battons pour savoir si c'est 4 % ou 5 % de rendement et comment faire pour doubler le rendement. Je trouve cela dommage ! Nous ne débattons pas de la fonction que l'on souhaite donner à ce bâtiment, de l'utilité qu'on lui donne et qui pourrait servir à toute la population, et que l'on s'arrête sur des questions mercantiles.

Je suis d'accord, cela ne doit pas coûter aux contribuables, cela doit être autoporteur. Comme dans tout projet, l'assurance n'est pas absolue, mais si nous ne faisons rien, nous n'aurons rien. Le manque de profondeur du rapport a été critiqué, il nous semble que les bases que nous avons présentées sont suffisantes et personne n'en a présenté d'autres.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous votons sur le passage de cet immeuble, du patrimoine administratif au patrimoine financier. Maintenant, cet immeuble, et même son projet pour intérêt public prétendu qu'il est, en fait, c'est un projet de nature privée. Ce projet coûtera, dans le meilleur des cas, CHF 4'600'000.00 en gestion, c'est beaucoup d'heures. C'est un suivi qui doit être approfondi mais le maître d'œuvre, le patron, doit suivre cela. Ce nombre d'heures pour un projet de nature privé. Ce nombre d'heures manquera au projet, à l'activité administrative, politique d'intérêt public.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Oui, c'est un projet privé. Mais c'est le patrimoine privé de Saint-Blaise. Dans ce cas de figure, c'est Saint-Blaise qui est propriétaire privé. Nous avons géré ici CHF 35'500'000.00, un projet privé ! Il est dans le patrimoine administratif mais nous avons un client et le client est l'Eorén. Le parallèle est le même.

Qu'est-ce que cela change que cela soit l'Eorén qui nous le loue ? L'effort que l'on a dû faire pour gérer ces CHF 35'000'000.00 est le même que l'on devrait faire pour gérer ces CHF 4'500'000.00. Je peux vous dire qu'entre les mandataires, l'équipe administrative et le Conseil communal, nous sommes capables de le faire, la preuve !

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

C'est un peu abusif de comparer l'éducation, la formation et le but de ce collège qui est fondamental. Ce collège fait partie de ce qu'une commune doit faire à quelque chose qui est « nice to have ».

M. Pierre Schmid (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je voulais juste dire que je regrette, en tant que citoyen, que le projet de consultation des habitants de Saint-Blaise n'ait pas abouti. J'ai discuté avec des citoyens qui se réjouissaient que l'on puisse être consultés pour pouvoir donner son avis sur le projet. J'ai bien entendu toutes ces histoires de chiffres, mais je ne suis pas apte à donner mon avis là-dessus, c'était juste au niveau citoyen.

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je vais être bref et ne pas paraphraser ce qui est dans le rapport. Nous parlons de chiffres, CHF 4'500'000.00, ces CHF 4'500'000.00, je le rappelle, représente un montant qui doit être investi quelle que soit l'affectation que l'on va apporter à ce collège. Je crois que nous sommes tous d'accord aujourd'hui que ce collège doit rester. Si l'on veut que ce bâtiment reste, ou la majorité des gens le veulent, ce montant doit être investi.

Par rapport au projet, effectivement, c'est regrettable qu'on ne puisse pas avoir plus de possibilités de projets. Simplement, il n'y en a pas eu ! L'opportunité que Saint-Blaise a avec le cabinet médical et la Ligue pulmonaire est un projet qui fait sens, qui est nécessaire pour Saint-Blaise. Quand on met en balance, un investissement, un bâtiment que l'on souhaite qui reste propriété de la commune, plus un cabinet médical qui va accueillir des médecins en remplacement des médecins proches de la retraite chez nous, c'est un projet qui fait tout à fait sens.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je voudrais dire un mot concernant l'abandon de la motion du Parti socialiste, c'est mon parti, pour cet objet.

Évidemment, nous le regrettons un petit peu. M. Bornand a donné des éléments de réponse que je peux tout à fait m'approprier. Il y a un autre élément, nous sommes des politiciens, pourquoi n'aurions-nous pas un peu d'imagination. Ok, nous avons loupé cette motion, reprenons-là, faites-nous des motions, svp ! Pour utiliser les portacabines, La Tène s'intéresse, elles ne coûtent plus rien. Pourquoi est-ce qu'on ne trouverait pas une motion populaire, ou pas, qui nous dit : utilisons ces portacabines ! Mettons-les gratuitement à disposition des troupes de théâtre, des musiciens.

Faites-nous aussi une motion pour racheter la Poste. L'argent ne coûte pas cher. Alors oui, c'est de nouveau des dépenses mais pourquoi est-ce que vous ne nous dites pas : « rachetez La Poste, ça ne coûte pas trop cher ? ». Et puis, faisons une motion populaire pour l'utilisation de cette Poste qui est aussi importante que le collège. Demandez-nous, faisons quelque chose de ce bâtiment, faisons une motion populaire, demandons aux habitants !

Oui, on a loupé cette motion, on le regrette vraiment et sincèrement. On le regrette car il nous semble qu'il y a un meilleur projet mais, soyons imaginatifs, rebondissons et faisons des motions dans un autre sens.

Le Président clôt la discussion et passe au vote de l'amendement.

L'amendement est accepté par 30 voix.

Le Président à la lecture de l'arrêté amendé et au vote.

L'arrêté est accepté par 24 voix et 2 contres.

Mme Paolo Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je souhaiterais demander une interruption de séance pour aérer la salle et aller aux toilettes.

Le Président accepte l'interruption de séance.

10. Comptes et gestion de l'exercice 2019 ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :

Présidée par Mme Pascale Giron-Lanctuit, la Commission financière et de gestion s'est réunie les 24 et 31 août, en présence de 7 de ses membres (le 24 août) et de 8 de ses membres (le 31 août) ainsi que du Conseil communal, de l'administrateur et de l'administrateur-adjoint.

Excellente nouvelle : le bouclage des comptes 2019 affiche un bénéfice de CHF 2'192'575.00, alors que le budget prévoyait un excédent de revenus de CHF 243'200.00. La fortune de la commune au 31.12.2019 se monte à CHF 9'235'154.00. La dissolution de deux réserves contribue largement à ce résultat, celle en faveur de l'assainissement de Prévoyance.ne (CHF 1'898'519.00) et celle du téléseuil (CHF 673'374.00). Sans les produits et charges extraordinaires, le compte de résultat opérationnel aurait plongé dans le rouge pour CHF 39'586.00. À remarquer que pour la sixième fois consécutive, les comptes communaux sont positifs.

Lors de ces deux séances, le Conseil communal a répondu à diverses questions :

- 1. Le calcul du frein à l'endettement inquiète. Il ne s'applique qu'au patrimoine administratif, ce qui permet à des projets ambitieux liés au patrimoine financier de se réaliser. Pour le budget 2021, des priorités dans les investissements seront à faire. Les investissements consentis pour les collèges influencent ce ratio. Il n'est pas exclu que l'Etat assouplisse les règles de calcul du frein à l'endettement lors d'une prochaine révision de la LFinEC.*
- 2. Le Conseil communal présente à intervalles réguliers un suivi financier du dossier des collèges. Le 31.08.2020, des informations ont été données à la Commission financière et de gestion. Elles indiquent que la commune, dans ce dossier, est dans le budget (CHF 35 millions).*
- 3. Pour la réfection de l'Hôtel communal, l'architecte a été mandaté. Le résultat des soumissions permettra de déterminer si le crédit voté suffira. Des exigences nouvelles ont vu le jour. À ce sujet, le report du crédit pour la réfection de l'hôtel communal permet de mettre une charge supplémentaire sur 2019 et un revenu sur 2020. Cela améliore la situation financière pour 2020.*
- 4. Pour la réfection du Temple, le Conseil communal butte sur des problèmes de chauffage. Actuellement, le temple est chauffé à l'électricité. Pour y échapper, Saint-Blaise et Hauterive*

devraient consentir à un gros investissement (plus de CHF 500'000.00). Des alternatives sont recherchées. Objectif : dépôt du rapport d'ici la fin de l'année.

- 5. Des études pour une rénovation du bâtiment polyvalent ont été faites. Le bâtiment, seulement âgé de 25 ans, est dans un état inquiétant. L'isolation sous le toit est insuffisante. Il est très difficile de le louer. Bonne nouvelle, le béton est sain.*
- 6. Les dépenses de protection sociale sont à la baisse pour la seconde année consécutive.*
- 7. L'office du recouvrement de l'Etat (OREE) est chargé de recouvrer, y compris par la voie d'exécution forcée, toutes les créances ayant acquis force exécutoire et pour lesquelles le débiteur est en demeure, et ceci autant pour les personnes physiques que morales. La commune est très satisfaite du mandat confié à l'OREE. Il faut compter presque 100 jours avant transfert d'une créance à l'OREE. Le rapport qualité prix est très satisfaisant.*
- 8. À ce jour, la commune préoccupée par les effets du Covid-19 n'a pas reçu des informations du SCCO sur l'état actuel des recettes fiscales.*

Dépassement du crédit pour la première étape du centre du village :

- Dans l'arrêté, les comptes d'investissement incluent le dépassement de CHF 530'000.00 pour les travaux de la 1^{ère} phase du centre du village.*
- Le Service cantonal des communes a conseillé Saint-Blaise dans la comptabilisation de ce dépassement.*
- Un cabinet d'experts à l'extérieur du canton a été entretemps mandaté pour analyser les causes de ce dépassement CHF 530'000.00. Les entreprises, l'ingénieur, le maître d'ouvrage seront interviewés. La Commission financière et de gestion devrait avoir accès au rapport d'experts au mois d'octobre 2020.*
- Les membres de la Commission financière et de gestion regrettent que ce rapport d'expertise ne soit pas encore disponible. Cependant, sa non-mise à disposition ne remet pas en question les comptes 2019 de la commune. C'est un problème technique qui doit être réglé, pas un problème comptable.*

En outre, lors de ces deux séances, la Commission financière et de gestion a eu accès à des pièces comptables de 3 comptes : compte 31310 (planification et projection de tiers), compte 36360 (honoraires conseillers externes et spécialistes) et compte 31320 (subventions aux organismes privés à titre non-lucratif.)

Les membres de la Commission financière et de gestion remercient le Conseil communal et l'administration communale pour la préparation de ce rapport et pour les réponses apportées lors des séances de Commission financière et de gestion.

6 membres de la Commission financière et de gestion acceptent l'arrêté et 2 membres s'abstiennent.

Le Président donne la parole au Conseil communal.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Juste une 1^{ère} intervention sur le document que vous avez reçu puisqu'il y a des dates qui ne correspondent pas à la date d'aujourd'hui. Vous avez vu que le rapport est daté du mois de mai 2020, date à laquelle le Conseil communal a fait son rapport. Il y a des temps verbaux qui ne correspondent plus puisque certaines choses ont été réalisées depuis. Voilà pourquoi ce document peut contenir des incohérences temporelles. D'entente avec la Commission financière et de gestion, nous n'avons pas désiré corriger ce document pour une question de travail à l'administration et d'économie de papier.

Aucun autre membre ne souhaitant s'exprimer, **le Président** annonce avoir reçu 3 amendements.

Le Président

Les 2 premiers amendements signés par les Conseillers généraux : MM. Georges Bertoni, Eric Ryser et Lorenzo Zago ne seront pas mis en discussion, ni en vote car ils ne sont légalement pas applicables.

Je vous en fais tout de même lecture puisqu'ils ont été déposés et par souci de transparence mais je le répète, il n'y aura pas de discussion dessus.

Le 1^{er} amendement proposait, p. 37 du cahier des comptes et de l'arrêté ; d'effacer l'alinéa b du 1^{er} article concernant les dépenses d'investissements du patrimoine administratif.

Le 2^{ème} amendement proposait de changer l'intitulé du premier article en remplaçant : « sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2019 » par « le Conseil général prend acte des comptes de l'exercice 2019 ».

Ces amendements ont été envoyés par l'administration communale au Service des communes afin de connaître leur validité. Je vous fais lecture de la réponse de M. Leu chef de service :

« En vertu de l'art. 23 al. 4 LFinEC, le législatif approuve ou non les comptes, en prenant notamment en considération les recommandations de l'organe de révision agréé. S'il n'approuve pas les comptes, le législatif les renvoie à l'exécutif par voie d'arrêté, en motivant son refus, avec mandat de les présenter à nouveau lors d'une séance ultérieure.

Il n'y a donc pas place pour amender l'arrêté d'approbation des comptes comme le proposent les représentants du comité référendaire. Il n'est pas loisible au Conseil général d'approuver le compte de résultats mais pas celui d'investissements, ou d'amender les montants en demandant telle ou telle modification.

En résumé, soit le Conseil général approuve les comptes tels qu'ils sont présentés, soit il les refuse en motivant son refus et en chargeant le Conseil communal de les présenter à nouveau avec les modifications souhaitées.

Il n'est pas inutile de préciser que l'approbation des comptes, contrairement au vote du budget et à la période d'avant LFinEC, ne donne plus lieu à des débats de politique publique, vu qu'ils couvrent des faits passés.

Nous espérons avoir été clair. Bien cordialement. Pierre Leu ».

Le 3^{ème} amendement a comme signataires les Conseillers généraux : MM. Georges Bertoni, Olivier Thomann, Eric Ryser et Lorenzo Zago.

À l'article 1^{er}, les mots « ...avec décharge au Conseil communal » sont effacés. Nous voterons lorsque les discussions seront closes sur cet amendement.

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Les comptes de la commune, présentés par le Conseil communal, montrent un bénéfice final de près de CHF 2,2 millions. Le résultat reste donc réjouissant et conforte encore une fois les positions que l'Entente a tenues depuis sa fondation en 2012.

Ces comptes ont été bien tenus et la présentation selon MCH2 bien faite. Nous remercions le Conseil communal et son administration pour cette rédaction attentive.

Au niveau des comptes de fonctionnement, L'Entente n'a pas d'objection pour accepter la prise en considération de ces comptes 2019.

On s'interroge néanmoins sur la manière avec laquelle le dépassement du crédit pour la 1^{ère} phase des travaux du centre du village est intégré dans les comptes d'investissement sans émettre des réserves à ce propos.

Nous constatons encore une fois qu'un bénéfice structurel se manifeste année après année. Nous constatons aussi qu'au bilan, la fortune nette de la commune continue d'augmenter. Elle est aujourd'hui de plus de CHF 9 millions et il est prévu qu'elle arrive à près de CHF 10,5 millions à fin 2020. De plus, la réserve de politique budgétaire a dépassé le million.

Permettez-moi, à titre personnel, de répéter les mêmes mots que j'avais déjà exprimés lors de la discussion des comptes 2018 : « même des amateurs en économie politique comme nous devraient comprendre que des surplus récurrents et excessifs de la gestion publique n'ont pas que des effets positifs, puisqu'ils gèlent à la banque des fonds qui, s'ils étaient investis et/ou remis dans le circuit économique, avantageraient tout le monde ».

En ce sens, la décision de distribuer des bons à la population suite à la crise du Covid-19 va dans le bon sens.

M. Nicolas Bornand (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe PLR s'est penché avec attention sur l'étude des comptes 2019.

C'est évidemment avec une grande satisfaction que le groupe a accueilli ces chiffres très favorables, plus particulièrement le bénéfice de CHF 2'192'575.00, soit près de CHF 2 millions supplémentaires à l'excédent prévu dans le budget.

Ces comptes bénéficiaires, une année de plus me direz-vous et de surcroît avec une fortune de CHF 9'234'554.00, sont les bienvenus et permettront à la commune d'affronter plus sereinement les comptes 2020, voire même 2021, qui verront assurément les comptes de la commune se colorer de rouge, conséquence directe liée à la pandémie du Covid-19.

Toutefois, sachons faire preuve de réserve et d'humilité à la lecture des comptes 2019, le bénéfice susmentionné découlant de deux facteurs extraordinaires, à savoir la dissolution de la réserve en faveur de l'assainissement de prévoyance.ne et la dissolution de la réserve du télé-réseau. Comme le relève le rapport du Conseil communal, en tenant compte des charges et produits extraordinaires, les comptes 2019 auraient présenté une perte de près de CHF 39'500.00.

Pour 2020, il n'est pas encore connu l'impact sur les rentrées fiscales des personnes physiques et morales, mais sans être devin, nous pouvons prédire que les chiffres seront moins bons. Alors espérons que le coefficient fiscal 2020 puisse encore être maintenu tel quel pour 2021 et faisons preuve de retenue quant à toute demande de baisse définitive du coefficient fiscal, la prudence étant de mise.

Pour l'avenir, le groupe PLR reste inquiet sur les capacités d'investissement de la commune, tout en sachant qu'elle sera fort limitée par le mécanisme du frein à l'endettement. Bien sûr et nous le savons, une dérogation est possible une fois par législature, ce qui implique que le Conseil communal doit avoir un plan d'investissements futurs bien défini, indiquant les urgences et les priorités. Des travaux conséquents sont d'ores et déjà envisagés et nécessaires, voire même prévisibles. La liste, non-exhaustive est longue, à savoir : la réfection d'envergure de Vigner 3, la réfection complète du collège de la Rive-de-l'Herbe, l'assainissement ou la reconstruction du bâtiment polyvalent, la rénovation du temple, la réfection de la route Maigroge-Daniel-Dardel, des

lignes électriques à enterrer, la révision du PAL, la 3^{ème} phase de l'aménagement du centre du village notamment.

Le groupe PLR sera attentif non seulement à la nécessité des travaux à exécuter, mais surtout au respect de la priorité qui devra être donnée aux projets.

Quid de l'écriture dans les comptes 2019 du crédit complémentaire de CHF 530'000.00 pour la première étape du centre du village ?

À titre liminaire, force est d'admettre qu'il est fort regrettable que le rapport d'expertise et plus particulièrement les conclusions de l'expert ne soient pas connues avant la présente séance du Conseil général. Cela aurait évité bien des palabres inutiles. Je rajoute encore que toute la problématique liée à ce dépassement de crédit, ce qui inclut également le choix des boutisses, plombe l'ambiance politique depuis 2 ans. Vivement que le chantier se termine. Vivement que soit rendu le rapport d'expertise et qu'il soit enfin annoncé s'il y a eu dysfonctionnement ou non, s'il y a un ou des fautifs, si la responsabilité de la commune ou de tiers est engagée ou non.

Le groupe PLR demande au Conseil communal de faire pression auprès du cabinet d'expertise pour que le rapport et ses conclusions soient sur la table de la Commission financière et de gestion, au plus tard fin octobre 2020, comme annoncé par le Conseil communal. Nous ne voulons pas de report de délai. Il faut tourner la page au plus vite, ce qui aura pour conséquence la fin des ragots, des rancœurs et des règlements de compte. Le centre du village doit retrouver sa quiétude.

Cela étant dit, le groupe PLR s'est penché sur la question du bien-fondé de l'écriture, dans les comptes 2019, dudit crédit complémentaire, relatif aux travaux de la 1^{ère} phase du centre du village.

Par conséquent, le groupe PLR a analysé la situation en tenant compte des éléments à sa disposition, à savoir :

- 1. Le Conseil communal a pris contact avec le Service des communes pour se renseigner sur le sort à donner à l'écriture de ce crédit dans les comptes 2019, vu le résultat positif du référendum ;*
- 2. Le Service des communes a donné les instructions utiles au Conseil communal pour procéder de manière juste.*
- 3. L'organe de révision a pris acte de cette écriture, tout en précisant, je cite : « Le crédit complémentaire demandé par le Conseil général par arrêté du 27 juin 2019 pour un montant de CHF 530'000.00 dans le cadre de la réfection de la chaussée dans le secteur de l'avenue de la Gare – rue des Lavannes a fait l'objet d'un refus par la population en novembre 2019 suite à l'action d'un groupe référendaire. Malgré cet état de fait, nous ne pouvons que nous prononcer sur l'aspect que la procédure sur les crédits d'engagement a été respectée par l'administration communale et constatons que les dépenses complémentaires d'investissement ont été correctement imputées au chapitre des routes dans les comptes du patrimoine administratif au bilan ».*

Vu ce qui précède, le groupe PLR prend acte que les règles comptables ont été respectées. Il s'agit bien de relater une situation arrêtée au 31.12.2019, prenant en compte le crédit complémentaire de CHF 530'000.00 comme une dépense effective. Force est donc de constater que la dépense liée au dépassement du crédit complémentaire est bel et bien inscrite dans les comptes, avec mention que son sort dépendra des conclusions de l'expertise. Si, dans l'hypothèse d'un éventuel remboursement pour cause de responsabilité d'un tiers, une écriture en ce sens devra être mentionnée à l'actif des futurs comptes. Dans l'hypothèse où aucune responsabilité de tiers n'est reconnue, cette affaire sera, du moins sur le plan comptable, définitivement classée.

Finalement, le groupe PLR remercie le Conseil communal et l'administration pour la clarté de la présentation des comptes.

Le groupe PLR acceptera à sa très grande majorité les comptes 2019 et l'arrêté y relatif.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste a pris connaissance avec satisfaction des comptes 2019.

Notre situation financière est à l'équilibre. Les comptes présentent certes un bénéfice, mais il est dû à la dissolution de deux réserves. Notre marge de manœuvre se réduit à mesure que s'accroît notre dette. Mais aussi que s'accroissent nos investissements.

D'ici l'an prochain nous aurons bouclé une législature. Cela me permet de faire une incise sur le programme de législature. Je vous invite à le relire. On le trouve à la page du Conseil communal, sur le site internet.

C'est un excellent exercice que de parcourir ce que notre exécutif a annoncé en été 2017 et de noter comment, au fur et à mesure que les années passent, il coche les divers points qu'il se proposait de réaliser. Du reste je me réjouis, de même certainement que tous mes collègues du Conseil général d'entendre d'ici la fin de cette législature ce même Conseil communal nous dresser un bilan général de ce programme, ainsi que le prévoit la motion que nous avons adoptée il y a de cela bientôt 4 ans.

S'agissant des comptes, il nous faut saluer leur parfaite tenue et la qualité des documents qui nous sont remis. Il n'y a pas photo entre ce que nous recevions il y a quelques années encore et aujourd'hui. Certes, le MCH2 est passé par là et ses multiples contraintes. Mais, nous avons désormais un outil qui nous permet de multiplier les angles et analyses sur nos finances communales et nous nous en félicitons. Tous nos remerciements vont à l'administration qui a la haute main sur cet outil.

Pour ce qui est des chiffres, nous savons que nous ne disposons que de deux options : oui ou non. Oui, nous approuvons les comptes. Non, nous les refusons. C'est ce qu'a rappelé encore tout récemment le service des communes – nous l'avons entendu – en précisant qu'il n'y avait pas place pour un débat politique. Cela nous frustre un peu et nous nous permettrons un peu comme nos préopinants de faire comme si nous ne le savions pas et de formuler tout de même quelques remarques.

Tout d'abord, nous saluons et soutenons la volonté que poursuit notre Conseil communal en matière d'investissements. Il est bien entendu nécessaire que ceux-ci soient utiles et pertinents pour toute la population. Tel est le cas de l'investissement dont nous avons décidé du principe au point précédent de notre ordre du jour. Je n'y reviens pas.

Dans le domaine public, il n'est par ailleurs pas interdit d'investir de préférence lorsque le loyer de l'argent est réduit. C'est ce que nous avons fait ces dernières années et que nous continuons à faire. Mais il n'est pas non plus interdit d'être attentif à ce qui fait sens ici et maintenant pour la population qui nous élit.

Certes, le bien commun est une notion facile à brandir et il n'est en tout cas pas l'addition de tous les besoins de toutes les personnes que compte notre communauté locale.

Les élections communales qui auront lieu dans 6 semaines seront une occasion pour ces personnes de dire quels sont pour elles les valeurs et les projets qui comptent. Du moins, pour ceux et celles qui ont le droit de vote, et plus encore, pour ceux et celles qui l'exercent.

Mais le lien avec la population ne s'arrête plus aux élections. Notre Exécutif l'a compris et s'est risqué dans des nouvelles modalités de communication pendant cette législature. Dernière action en date, la création d'une page Facebook. Je pense qu'il y a tout à gagner pour tous et toutes à soigner le dialogue, à communiquer, à écouter afin de pouvoir aussi corriger ou compléter une action publique. Ce changement de paradigme n'est pas facile à opérer. Nous saluons les efforts de notre Exécutif dans ce sens. Mais avouons aussi que cela s'est fait le plus souvent sous la pression de nous-

mêmes ici, celle de nos collègues des autres partis aussi, et de celle bien entendu de l'un ou l'autre groupe de citoyens. Il y eu des couacs, des échecs. La mise en place de la démarche participative pour l'affectation de la Rive-de-l'Herbe voulue par tout notre conseil, première démarche de ce type, n'a pas abouti formellement. Nous croyons toutefois qu'il y a des pépites dans le matériau qui a été réuni par le groupe de travail qui a travaillé sur cette démarche et que c'est notre responsabilité collective que de les faire fructifier.

S'agissant de ce qui vient, nous aurons assurément des données plus complètes lors de nos débats sur le budget 2021. Les indicateurs généraux sont très inquiétants. Une seule chose est sûre, en tout cas à mes yeux, c'est la baisse à venir des recettes fiscales. À Saint-Blaise, l'essentiel de ces recettes provient des personnes physiques. Cette situation nous a offert jusqu'ici une relative stabilité. Les revenus de nombre des habitants de notre commune ont toutefois baissé cette année ; ça été en tout cas le cas d'une partie des personnes au chômage partiel. Les impôts vont suivre.

Concernant les charges, la situation n'est pas encore très claire. Certaines, comme les RHT, émargent au ménage fédéral et ne nous concernent pas. Les charges liées aux prestations sociales ne vont très probablement pas suivre leur contraction comme ces deux dernières années. Mais si augmentation il y a, quelle sera sa mesure et quand interviendra-t-elle ? Fin août 2021 lorsque la prolongation des indemnités chômage prendra fin ? Avant déjà ? Et quid des primes d'assurance-maladie et de leur corollaire, les subsides qui permettent à une part importante de notre population de les payer ? Autant de questions dont nous pouvons dresser la liste aujourd'hui, mais pour lesquelles nous n'avons pas encore de réponses. 1ère échéance: fin septembre avec la publication par l'OFSP des primes 2021.

Dernier point pour ce qui vient. Il concerne les sociétés locales, privées de quasiment toutes les manifestations ici ou ailleurs, qui leur permettent d'une part de garder vivants les liens avec leurs membres et la population mais aussi de réunir des recettes qui financent une part importante de leur activité. Ces sociétés, nous nous plaisons souvent à le rappeler, sont importantes, essentielles même. Il faut donc s'efforcer de leur permettre de continuer à vivre. La commune a certainement un rôle à jouer, en leur facilitant leur organisation et en allégeant - lorsque cela se peut - leurs charges financières. Nous invitons vraiment le Conseil communal à être attentif, lors de la préparation du budget aux intervalles qu'il peut créer et qui permettront d'éviter demain un désert associatif au village, que ce soit dans le domaine sportif ou culturel.

J'en arrive au terme de mon intervention. Revenons-en aux comptes, au oui/non. Ce sera oui pour le groupe socialiste, dans sa grande majorité.

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Merci aux représentants des groupes pour leurs prises de position majoritairement favorables aux comptes 2019. Je dois, en préambule, remercier toute l'administration, notre comptable, notre administrateur communal pour le travail très important qui est effectué pour vous livrer ce document dont la qualité est relevée année après année.

Juste pour reprendre le résultat final de l'exercice 2019, vous le voyez, il a été cité à CHF 2'192'000.00. Effectivement, le résultat opérationnel, après déduction de tous les résultats extraordinaires, se monte à une légère perte de CHF 40'000.00. Perte qui est quelque peu inquiétante, dans une situation économique qui était encore bonne en 2019, ce qui veut dire que nous devons faire très attention à nos finances.

Il est vrai que nous avons quelques inquiétudes, le budget 2021 sera difficile à établir. Nous sommes complètement dans l'incertitude concernant les entrées fiscales futures. Cela a été signalé également, nous pensons que les prestations sociales vont fortement augmenter cette année, respectivement en 2021.

Néanmoins, en ce qui concerne l'exercice 2019, il reste bon. Notre fortune approche les CHF 10'000'000.00 mais qui dit fortune ne dit pas liquidités. Si vous prenez le bilan, au niveau des liquidités, nous ne sommes pas très riches. Le seul montant important, au niveau du bilan, est un montant qui est sur le compte UBS qui est un résidu de l'emprunt pour le collège. Cela concerne le solde pour cet emprunt-là.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

J'interviens à titre personnel.

Vous avez certainement remarqué que les comptes 2019 incluent, dans le volet des investissements, le dépassement du chantier de la 1^{ère} phase de la rénovation du centre du village.

Suite au référendum qui a refusé le crédit complémentaire pour couvrir ce dépassement, le Conseil communal, après quelques tergiversations, a demandé une expertise sur les raisons de ce dépassement.

Pour rappel, les questions auxquelles, de l'avis du comité référendaire, l'expertise devrait répondre sont au procès-verbal de la séance du Conseil général du 11 juin 2020.

Il aurait été très souhaitable d'avoir eu le rapport d'expertise avant l'approbation des comptes qui incluent le dépassement contesté.

En l'état, le Conseil général n'est pas encore suffisamment bien informé pour pouvoir approuver les coûts de cet investissement et classer cette affaire.

Ainsi, je propose un renvoi des comptes 2019 à la prochaine séance.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste va s'opposer à l'amendement pour diverses raisons. J'aimerais d'abord rappeler ce que dit l'art. 23 de la LFinEC, le chef du Service des communes le rappelle : « le Législatif approuve ou non les comptes ». Il est dit aussi à l'alinéa 5 : « l'Exécutif présente en même temps que les comptes, un rapport sur sa gestion ». Alinéa 6 : « le Législatif prend connaissance du rapport sur la gestion et donne cas échéant, décharge à l'Exécutif ». Ce sont des dispositions qui se trouvent dans la Loi cantonale sur les finances de l'Etat et des communes et qui est donc applicable à notre Autorité.

J'ajouterai un point supplémentaire concernant la mise en forme de ces arrêtés, que la Ville de Neuchâtel avait une autre formulation. J'ai fait quelques recherches et vu que le modèle qui est utilisé et même imposé par le Service des communes, est utilisé par la commune d'Hauterive, sont approuvés avec décharge au Conseil communal ; par La Tène, sont approuvés avec décharge au Conseil communal ; par Cornaux sont approuvés avec décharge au Conseil communal ; et Enges, sont approuvés avec décharge au Conseil communal. Il s'agit des 4 communes qui nous sont voisines, je n'ai même pas eu besoin d'aller voir jusqu'à Neuchâtel. Toutes les communes autour de nous utilisent le même arrêté et donc se conforment aux directives qui sont celles auxquelles nous devons nous référer.

M. Nicolas Bornand (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Concernant l'amendement, le groupe PLR refusera l'entrée en matière pour la simple et bonne raison, aujourd'hui nous devons quand même respecter des directives qui sont imposées, notamment par le Service des communes. Le Service des communes à une directive n°01-2020 à son art. 4 qui dispose que, je cite : « nous rappelons aux communes qu'elles doivent impérativement utiliser les textes des 2 arrêtés qui figureront en annexe pour soumettre les comptes et budgets à leur Conseil général ».

Bien sûr, on peut se poser la question : quelle est la validité d'une directive ? Après une petite recherche, il apparaît qu'une directive est considérée comme une ordonnance administrative appelée également : circulaire, instruction au règlement interne, ligne directrice, prescription de services, etc... et quel est le rôle de cette directive ? Elle s'adresse aux seuls organes de l'administration, c'est-à-dire, aux fonctionnaires, subordonnés hiérarchiquement aux autorités dont elles émanent. Ces directives sont des instructions de service que les autorités supérieures adressent aux autorités subordonnées. Et quel est leur but ? C'est simplement d'obliger typiquement des communes à assurer une application uniforme, égale et juste de la loi.

Nous ne pouvons pas déroger à ces directives, raison pour laquelle, l'arrêté doit être approuvé comme il est présenté par le Conseil communal.

De plus, comme je l'ai dit avant, il est temps de tourner la page. Par l'acceptation des comptes, nous ne mettons pas fin à la question du sort de ce crédit. Nous allons encore en parler à l'issue du résultat de l'expertise. Si quelque chose doit revenir dans les comptes de la commune, cela sera dans les années futures.

M. Eric Ryser (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

En qualité de président du Comité référendaire, j'aimerais juste relever quelque chose. Nous avons remis une liste de questions, annexée au procès-verbal de la séance du mois de juin, ces mêmes questions ont été remises au Conseil communal en janvier.

Pour notre part, nous avons des doutes sur ce que peut apporter le rapport d'expertise puisque c'est le Conseil communal qui gère les questions qui ont été posées à l'expert et que le Législatif n'a jamais vu ces questions ; il y a pour moi quelque chose de particulier.

Le Président interrompt M. Ryser car il semblerait que le sujet ne doit pas être traité à ce point.

M. Eric Ryser (PS)

Justement, je voulais juste dire que je vais refuser les comptes parce que je n'ai pas les réponses aux questions qui ont été posées.

Le Président passe au vote de l'entrée en matière des comptes 2019.

L'entrée en matière est acceptée 31 voix contre 3.

Le Président ouvre la discussion générale par le biais de la lecture du fascicule des comptes.

• Rapport du Conseil communal au Conseil général (p. 4 – 22)

La parole n'est pas demandée.

• Annexes au rapport du Conseil communal (p. 23 – 35)

La parole n'est pas demandée.

• Rapport de l'organe de révision (p. 39 – 40)

La parole n'est pas demandée.

- **Comptes de bilan condensés (p. 41 – 42)**

La parole n'est pas demandée.

- **Comptes de résultats sur trois niveaux par nature (p. 43 – 44)**

La parole n'est pas demandée.

- **Comptes de résultats et d'investissements condensés en fonctionnelle (p. 45 – 48)**

La parole n'est pas demandée.

- **Tableau des flux de trésorerie (p. 49 – 50)**

La parole n'est pas demandée.

- **Annexe aux comptes (p. 51 – 63)**

La parole n'est pas demandée.

- **Contrôle des crédits (p. 64 – 67)**

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je me suis surpris à trouver, à la p. 66 – section 6150 – point 201910.01, le crédit complémentaire comme s'il existait. Même dans l'avant-dernière colonne « disponible » avec ces CHF 530'000.00, entre dans la somme totale. Je rappelle que ce crédit complémentaire est nul et non-avenue. Que fait-il à cette ligne ?

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Il correspond aux instructions reçues par le Service des communes sur la rentabilisation. Nous leur avons posé la question, de quelle manière nous devons comptabiliser cela, les instructions ont été claires et nous les avons suivies.

Mme Anne-Claude Cosandey (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Page 67 – ligne 7900

Je parle en tant que présidente de la CRPAL.

1^{ère} question :

Nous avons voté le 20 juin 2019, un crédit de CHF 165'000.00 et ce crédit a été entièrement dépensé, voire dépassé de CHF 6'757.00, mais les travaux de la CRPAL ont été également, largement menés en 2020 et les mandataires ont également énormément travaillé en 2020. Ma question est : comment vont être couverts les frais des mandataires sur le travail de 2020 ?

2^{ème} question :

Il y a près d'une année, nous avons fait une séance participative, avec la population, à propos de la révision du PAL, il a été promis à la population qu'il y aurait un retour. Au vu du Covid, cela n'a pas pu se faire. Nous avons prévu une séance le 23 septembre pour donner un retour à la population

et il s'avère que le Conseil communal, pour des raisons liées à la crise sanitaire, a décidé d'annuler cette séance.

Qu'est-ce que le Conseil communal prévoit pour donner un retour à la population, qui a été promis et qui ne pourra pas se faire à travers une séance d'information ? Que prévoit-il d'autre pour tenir cette promesse ? Nous avons déjà largement parlé de la nécessité de communiquer et de tenir nos engagements en terme de participation durant cette séance.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Concernant le crédit que vous avez mentionné sur la CRPAL, en rapport au CHF 165'000.00 mentionnés, le Conseil communal a accepté un avenant d'un peu moins de CHF 20'000.00 au mandataire en charge de l'avant-projet de la révision du PAL, en raison de plusieurs prestations supplémentaires demandées par le maître de l'ouvrage.

La principale prestation supplémentaire est constituée par l'organisation, la participation et l'exploitation des séances supplémentaires de la CRPAL (4 étaient prévues dans le mandat et 9 sont actuellement planifiées). Le mandat prévoyait qu'en cas de dépassement de ce nombre de 4, un prix standard était fixé pour ces prestations. Ceci explique le dépassement visible actuellement dans les comptes.

Concernant le fait que cela soit mentionné sur les comptes 2019 et qu'effectivement, les mandataires ont beaucoup travaillé en 2020 également, d'un point de vue comptable, un compte transitoire de CHF 60'000.00 a été créé pour les futures dépenses de la CRPAL en 2020. Il n'y a pas eu de facturation avancée, il y a simplement eu ce compte transitoire et les factures qui viennent du mandataire sont payées par ce compte transitoire. Il n'y aura donc pas de dépassement supplémentaire sur ce poste au-delà de l'avenant mentionné tout à l'heure.

Réponse à la 2^{ème} question :

C'est la volonté du Conseil communal et de la CRPAL d'informer la population de l'état des études, si possible avant la présentation du rapport final d'avant-projet au Conseil général.

Une séance d'information publique avait été planifiée le 23 septembre. Suite de la décision du Conseil communal de renoncer aux manifestations publiques jusqu'à nouvel avis, cette séance est donc enlevée de l'agenda.

D'entente avec la présidente de la CRPAL, une autre voie pour l'information publique est envisagée, soit l'envoi à tous les participants de l'atelier qui avait été organisé le 14 novembre dernier d'un fascicule d'information. Une synthèse de cette information pourrait par ailleurs être publiée dans la presse locale et régionale.

Cette manière de faire sera encore examinée par le Conseil communal et par le bureau de la CRPAL.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

P. 146 – section 79

Au cours de la présente séance du Conseil général, nous avons abordé les résultats du questionnaire sur la fusion Hauterive, La Tène, Enges et Hauterive. Si une fusion devait se réaliser dans les 4 à 8 ans, quelles sont les réflexions par rapport au processus de la révision du plan d'aménagement local.

Le sujet a-t-il été abordé entre les communes ? Ne devrait-on pas considérer une fusion possible par rapport aux prochains travaux de la commission ? Ou faut-il que la commission poursuive ses travaux en faisant totalement abstraction d'une fusion possible ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La révision des plans d'aménagement locaux est une obligation légale et doit avoir lieu dans les 5 ans. Une éventuelle fusion ne pourra pas avoir lieu avant 2 ou 3 ans, au plus tôt. Attendre une éventuelle fusion n'est donc pas possible.

La révision du PAL est de l'autorité communale et c'est un travail approfondi sur le territoire de notre commune. Des réflexions maintenant avec d'autres communes se font déjà, par exemple, dans le cadre de la COMUL ou de la Région Neuchâtel Littoral (RNL). Il y a des réflexions qui se font, à ce niveau-là, notamment sur l'énergie, l'environnement et les transports.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

P. 66

Je veux bien que le dépassement se retrouve dans le contrôle des objets d'investissements. Il doit s'y trouver puisqu'il est arrivé et il s'y trouve effectivement. À la section 7200 - ligne 201712.04, un déficit de CHF 555'242.00, cela correspond et c'est juste.

Par contre, la ligne qui se trouve sous la section 6150, où il y a les CHF 530'000.00 de disponibles, c'est simplement une erreur factuelle. Cette ligne pourrait très bien être enlevée, il ne se passe rien si nous le faisons.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Oui, je peux donner raison à M. Zago sur ce point-là.

C'est un crédit qui a été voté mais qui figure dans les non-utilisé. Nous ne referons pas le document au complet, il suffit que cette information figure au PV. Nous le ferons disparaître la prochaine fois. Cela ne change rien dans les écritures de l'arrêté.

• Indicateurs financiers (p. 68 – 70)

La parole n'est pas demandée.

• Comptes de bilan détaillés (p. 71 – 83)

M. Nicolas Droz (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

P. 75

Lorsque l'on parle de bâtiment, il y avait un projet d'acheter les locaux de La Poste. Nous aimerions savoir à quoi en est ce projet et si la vente a été réalisée ?

M. Roland Canonica (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Cette opportunité a été étudiée, nous sommes rentrés en discussion avec La Poste et avons visité le bâtiment sans avoir de projet. Il s'est avéré que le coût étant ce qu'il est, il nous paraissait trop élevé. Trop élevé par rapport à l'infrastructure, par rapport à l'organisation du bâtiment qui aurait nécessité des rénovations importantes. D'autres projets étant en cours et les capacités d'investissements de la commune n'étant pas illimitées, nous avons décidé d'attendre.

Nous n'avons pas renoncé au bâtiment de La Poste, nous attendons de voir s'ils trouvent un acquéreur ou pas. S'ils ne trouvaient pas d'acquéreur, nous pourrions entrer en discussion pour le prix.

• Comptes de résultats détaillés (p. 84 – 162)

M. Yann Chalon (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Page 90, position 42600.90

Lorsque je siégeais dans cet hémicycle au début de la précédente législature, les discussions sur les irrégularités financières rythmaient les séances du Conseil général. Je vois un montant de CHF 6'000.85 dans les comptes 2018 et de CHF 0.00 pour 2019. Quel est l'état actuel du dossier ?

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Il s'agit du dossier des irrégularités commises par notre ancien administrateur communal. Le dossier est en stand-by, il est dans les mains de l'Office des poursuites qui, régulièrement, refait un appel, refourni un acte de défaut de bien.

À notre niveau, le dossier n'avance pas ! Cela veut dire que nous ne touchons aucun remboursement de notre ancien administrateur débiteur. Tant qu'il ne revient pas à meilleure fortune, tant que l'Office des poursuites n'arrive pas à prouver qu'il a de l'argent pour nous rembourser, nous pouvons faire une croix dessus. Néanmoins, nous ne désespérons pas, un jour, de peut-être toucher quelque chose de ce débiteur.

M. Roland Canonica (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

J'ai quelques communications concernant l'Hôtel communal :

Après de nombreuses séances internes et des séances avec l'architecte responsable du projet, nous l'avons affiné, tout en respectant le bâtiment dans son ancienneté et le budget. Nous allons recevoir la dernière proposition de l'architecte ces prochains jours et il établira la demande de permis de construire, après avoir obtenu l'accord du Conseil communal.

Pour votre information, le début des travaux est prévu pour le mois de janvier 2021 de manière à ce qu'on puisse déménager l'administration. Je vous rappelle également qu'un permis de construire permet un délai d'attente de 60 jours pour les éventuels recours.

Gestion électronique des documents :

C'est quelque chose qui a été entamé bien en amont. Les archivages et scannages ont été effectués. L'idée est que la gestion électronique des documents entre en fonction en janvier. Malheureusement, comme tout le reste, il y a eu des pannes dues au Coronavirus, nous espérons pouvoir commencer au 1^{er} janvier 2021 mais, il n'est pas impossible que nous devions retarder de 2 ou 3 mois l'entrée en fonction de cet outil.

M. Yann Chalon (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Page 94, position 31300.10

Je vois une énorme différence entre les montants de 2018 (CHF 1'1646.35) et 2019 (CHF 4'411.40). Y avait-il moins de besoin de surveillance en 2019 ? À quoi est due cette grosse différence ?

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Il ne s'agit pas des rondes que l'on voit sur la plage les week-ends, il s'agit uniquement de la sécurité des élèves lors de la mise en œuvre du collège de Vigner. En janvier et février 2018, il a fallu engager des Securitas avant de pouvoir se retourner sur les patrouilleurs engagés par la commune. Ce montant de CHF 9'627.00 de différence est simplement le coût des Securitas.

Finalement, vous pouvez applaudir la commune qui a décidé de gérer cela elle-même avec ses propres patrouilleurs.

M. Didier Willemin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

P. 94, position 42700.00

Une question concernant le parking de plage du Mouson qui a été complètement refait l'année dernière. Nous y avons vu, l'année passée, l'ASP patrouiller régulièrement pour que le parcage soit respecté mais il me semble que cette année, il n'est pratiquement pas passé et nous avons vu, à nouveau, des débordements dans le parking.

Ma question est : pourquoi ?

Et je tiens juste à préciser que j'ai posé ma question lundi et que mercredi, il y avait des papillons sur les voitures.

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Applaudissements à la commune donc, si je comprends bien !

Nous essayons de travailler de manière intercommunale, que tous les ASP soient capables d'intervenir dans les autres communes. Je vous rappelle que dès qu'il manque quelqu'un quelque part, dans une autre commune, le nôtre doit aller aider. Je vous rappelle également que notre ASP

a des tâches administratives aussi à faire, je préfère que cela soit lui qui les fasse plutôt que cela soit à moi d'aller apporter les commandements de payer.

Ensuite, il y a eu le Covid. Il y a eu des gens qui ont été hors du circuit. Il a dû beaucoup surveiller la plage ces derniers temps, il devait lutter contre les rassemblements de personnes. Nous avons mis l'effort là-dessus.

Il y a encore, la sécurité des élèves ! Malgré le fait que nous ayons un nouveau collège avec un dépose-minute, il n'empêche qu'il y a des gens qui veulent encore les patrouilleurs comme à l'époque.

Tout cela fait qu'il est très occupé ! Mais effectivement, il suffit de demander et dans la mesure du possible, nous répondons aux attentes de nos concitoyens.

M. Pierre Schmid (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

P. 104, position 21800

Sachant qu'un nouveau parascolaire « Pomme d'happy » vient d'ouvrir, il y a une semaine, à l'avenue de la Gare et que les enfants traversent la rue tous les jours pour aller dans les locaux de la crèche, en face, pour dîner ou autres activités. Qu'est-il prévu pour améliorer la sécurité sur cette rue ?

Il faut aussi savoir que la porte de la structure s'ouvre directement sur la rue et que le trottoir est prévu pour être franchissable par les véhicules. Cela a déjà risqué de donner un accident avec une voiture qui est montée sur le trottoir pour croiser une autre voiture et au même moment, une des responsable ouvrait la porte. Plus de peur que de mal ! Par mesure de précaution, un cône a été posé devant la porte de l'établissement mais il est urgent de prévoir une protection adéquate pour éviter un drame.

Quelles sont les mesures qui seront prises et quand ? Est-il prévu un jour de faire une rue piétonne de cette rue, demande la responsable de la crèche et du parascolaire ?

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je suis ébahi du manque d'autonomie des gens. Je pense que ceux qui ont mon âge et qui ont eu des enfants, nous ne les prenions pas par la main de la sortie de la maison jusqu'à l'endroit où ils devaient aller. Mais maintenant, c'est ce qu'il faudrait faire !

Je pense que ce n'est pas de la responsabilité de la commune de gérer ce genre de situation. Pour ma part, il y a des éducateurs, la route est à 20 km/h donc, cela signifie, priorité aux piétons. C'est les automobilistes qui devront s'adapter. Je rappelle également que quand j'étais gamin, d'autres l'ont connu, quand nous étions au bord d'un passage pour piétons, nous attendions qu'il y ait une voiture qui ait l'amabilité de s'arrêter ou qu'il n'y en ait pas.

Aujourd'hui, les jeunes peuvent se jeter sous les roues de la voiture, c'est le conducteur qui est responsable. Nous ne pouvons pas jouer « zéro sécurité », ce n'est pas possible, la vie est un danger permanent.

Il faudra que les automobilistes s'habituent, que les accompagnants aussi et que les enfants apprennent. S'ils n'apprennent pas maintenant, ils apprendront à 20 ans et cela risque d'être douloureux.

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Nous n'avons pas été saisis d'une demande formelle, ni de la crèche, ni de la structure d'accueil. Nous avons un problème de circulation et de parcage sur l'avenue de la Gare, avec des parents qui amènent leurs enfants à la crèche notamment et qui se parquent un peu n'importe où, sur le trottoir et créent quelques difficultés voire des dangers.

Nous pensions que les parents se contenteraient d'aller au parking de la Lisette, un peu en-dessus. Mais vraisemblablement, cela ne se fait pas. Ils préfèrent accompagner leurs enfants, avec leur voiture, jusque devant la porte, ce qui crée un danger supplémentaire.

Nous n'allons peut-être pas être aussi radical que ce que mon collègue l'a dit, mais je pense qu'il faut quand même que nous soyons saisis d'une demande de la crèche soit de Pomme d'happy pour voir les mesures, éventuellement contraignantes, que nous pourrions prendre.

Néanmoins, nous voulions rendre cette voie 20 km/h circulante et facile et puis, nous allons éviter d'y mettre des chicanes. Quant à la zone piétonne, M. Schmid sait ce que l'on en pense.

M. Charles Constantin (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

P. 102 et 104, position 21702

Nous avons abondamment parlé de la Rive-de-l'Herbe ce soir. L'année scolaire 2020-2021 devrait être la dernière. Le Conseil communal peut-il confirmer que ce délai sera tenu maintenant que les travaux de rénovation du collège de Vigner ont débutés ?

Une 2^{ème} question par rapport aux nouveaux collèges A-B-C, d'après certains échos, la température dans les nouveaux bâtiments peut être caniculaire. Le Conseil communal peut-il le confirmer ? Si oui, quelle est l'origine de ces problèmes de chauffage et qu'est-il entrepris pour rendre la température dans les nouveaux bâtiments scolaires plus supportable ?

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Nous devons aujourd'hui vous informer que nous ne pourrions très vraisemblablement pas tenir la date prévue pour l'entrée des élèves dans Vigner existant, soit à la rentrée scolaire de 2021, contrairement à ce que nous estimions il y a quelques jours encore.

C'est le cumul de plusieurs retards qui est la cause de cette situation :

- *l'incident des caissons écrasés a perturbé le cours normal des travaux et a engendré plusieurs mois de retard*
- *la Covid-19 n'a jamais arrêté complètement le chantier, mais plusieurs entreprises ont ralenti et modifié leurs processus, ce qui a également entraîné du retard*
- *enfin, l'élément qui a fait déborder le vase ces jours : nous sommes en pleine phase de déconstruction de Vigner existant et la situation est plus difficile que prévu :*
 - o *le volume pour la dépollution des éléments de construction a été considérablement augmenté par rapport aux estimations qui avaient été faites pour le devis ; les coûts et le temps passé pour cette dépollution ont donc également augmenté*

- nous avons prévu de garder le plafond de l'Auditoire, en bois, qui présentait un certain intérêt et était en bon état, mais cela n'a pas été possible, en raison des nombreux équipements qu'il cachait et qui devaient être enlevés
- la structure du bâtiment s'est révélée différente et plus complexe que prévu, ce qui a nécessité de s'adapter aussi bien au démontage, que lorsqu'il faudra intégrer les nouveaux équipements techniques

Ce cumul de retards est maintenant trop important et il a épuisé la marge que nous avions. Nous arriverons au bout de la déconstruction de Vigner à fin octobre, ce qui permettra la pose des fenêtres et de l'isolation périphérique. Nous pourrons alors planifier plus précisément le solde des travaux, qui seront réalisés hors d'eau et au chaud.

Concernant la température des nouveaux bâtiments des collèges de Vigner :

Il y a eu en effet un incident il y a quelques semaines, et les températures sont montées assez haut à l'intérieur de certains locaux.

Comme souvent, il y eu un cumul de causes : les températures extérieures étaient caniculaires, et un incident technique a provoqué un arrêt momentané de la ventilation forcée.

Cet incident a permis de rappeler aux utilisateurs que les nouveaux collèges, qui répondent aux plus hautes exigences « minergie », ne sont pas climatisés, mais ventilés. Cela implique, par exemple, qu'il ne faut pas ouvrir les fenêtres en cas de fortes chaleur et qu'il faut laisser les stores baissés, pour éviter la surchauffe des baies vitrées.

Il faut rappeler également que les bâtiments sont neufs, et que le réglage de la ventilation est en phase d'optimisation. Suite à l'incident mentionné, il est par exemple envisagé de faire démarrer la ventilation plus tôt durant la nuit, pour rafraîchir les locaux en profitant des températures nocturnes plus basses.

La situation est redevenue normale.

Collèges de Vigner :

Concernant les 3 nouveaux bâtiments :

- la vie dans les nouveaux bâtiments se développe et les retours sont très positifs
- il y a quelques travaux d'ajustements et de réparations mais rien de très conséquent
- il a fallu procéder à quelques ajustements sur les différents chemins des écoliers et dans les deux zones de dépose-minute, c'est-à-dire principalement réorganiser ou remettre des patrouilleurs scolaires ; ceci a été fait en collaboration avec l'APSB et la direction des collèges et avec notre ASP
- la cohabitation entre les élèves dans les préaux et le chantier du bâtiment existant a lieu sans problèmes notoires : les zones sont séparées de manière quasi totalement étanche par des palissades
- le revêtement définitif dans les préaux a été posé, de même que le revêtement spécial en tartan, de couleur rouge, dans la zone des jeux pour les petits ; les jeux ont également été posés
- nous avons décidé d'avancer de presque une année le revêtement définitif au droit de la rue de Vigner, pour que cette zone perde son aspect « chantier » et prenne son aspect définitif, et aussi pour finaliser de manière sécurisée le cheminement des piétons ; les travaux auront lieu durant les vacances scolaires d'octobre, et nécessiteront la fermeture durant plusieurs jours de la rue de Vigner ; les accès aux commerces et aux habitations seront garantis, en sens unique

Concernant les caissons de ventilation écrasés :

- la question est maintenant définitivement réglée : la solution technique pour la réparation est fonctionnelle sans perte de qualité, et la commune a été intégralement remboursée de tous les frais engendrés, près d'un demi-million, par les assurances des entreprises impliquées
- Concernant les travaux de réfection de Vigner existant : j'en ai déjà parlé tout à l'heure, et je ne rentrerai donc plus dans les détails :
- le démontage du collège arrive à son terme : il sera bientôt pratiquement « à l'os », et la rénovation proprement dite pourra commencer
- en particulier pour ce qui concerne les locaux communaux, l'équipement audiovisuel et mobilier de l'Auditoire est en cours de projet de même que celui de la cuisine de l'Auditoire.

M. Georges Bertoni (ENT)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

P. 112

J'aimerais juste rapporter, pour les plagistes de Saint-Blaise, que la douche est défectueuse à la plage et nécessite un entretien.

Mme Véronique Loosli (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Suite à l'information en début de semaine, le personnel communal a été avisé du problème et le nécessaire sera fait.

M. Fabio Zuccalà (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

P. 110

Il semblerait qu'il existe un projet quant à l'installation d'un fitness en plein air. J'aurais voulu savoir quel est l'état de l'avancement du projet ?

Mme Véronique Loosli (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

En effet, depuis un certain temps, il y a des discussions avec la commune d'Hauterive pour faire un fitness urbain le long des plages, entre les deux communes. Nous sommes pour l'instant en discussions, cela sera peut-être fait en 2 étapes. Le projet est trop récent pour donner plus de détails.

M. Nicolas Bornand (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

P. 126, section 57200

Nous voyons que l'aide matérielle concernant l'aide sociale a diminué jusqu'en 2019, la question est : quelle est la tendance actuelle suite à la pandémie ?

Mme Véronique Loosli (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Au niveau communal, les demandes d'aide sociale sont restées stables au cours des dernières semaines, il faut souligner qu'un grand nombre de personnes est simplement venus demander des renseignements. Cela a permis d'éviter de déposer des dossiers inutilement puisqu'ils étaient directement informés que leur situation n'entraînait pas dans les critères d'obtention d'une aide sociale.

Au niveau cantonal, les demandes ont littéralement explosé notamment sur le haut du canton. Le nombre de bénéficiaires reste pourtant stable puisque la situation de la majorité des requérants ne permettait pas l'ouverture de droits.

Le canton a créé les nouvelles causes d'indigence spéciales « COVID ».

Ce protocole a permis de faire le tri des personnes dont la demande survenait en raison de la crise sanitaire. Grâce à ce processus, nous savons qu'il y a 30 nouveaux bénéficiaires au niveau cantonal suite à la crise sanitaire.

On constate au cours de ces 6 derniers mois, que chaque GSR a enregistré de nouveaux bénéficiaires. Comme pour les périodes précédentes, le nombre de nouveaux bénéficiaires a été compensé par les sorties de bénéficiaires, ce qui maintient la stabilité des chiffres.

Nous devons toutefois nous attendre à une hausse des coûts. En effet, un grand nombre de bénéficiaires qui sont en emploi ont vu leur revenu diminué, soit pour cause de RHT soit suite à un licenciement. Nous devons donc leur octroyer un soutien financier plus important. Il n'y a pas de statistiques existantes sur le sujet et nous aurons plus d'information lors de la publication des comptes.

L'inquiétude que nous pouvons avoir à ce jour, est plutôt pour fin 2021, début 2022. Si la crise sanitaire, et avec pour conséquence, la crise économique, devait persister, il pourrait y avoir beaucoup plus de chômeurs en fin de droit qui déposeraient des demandes d'aides sociales.

Mme Shirley Hofmann Rossel (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Au centre du village, des lampadaires ont été remplacés partiellement par des nouvelles structures.

Actuellement, il y a un patchwork de luminaires peu esthétique aux sources de lumière plus ou moins chaudes.

Y-a-t-il une réflexion d'ensemble esthétique menée pour l'éclairage public du centre du village ?

Peut-on régler la température de couleur des nouvelles lampes LED installées ?

M. Caryl Beljean (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

C'est vrai qu'il y a un certain patchwork au centre du village, cela vient du fait que certains lampadaires ont été repris pour être réparés. Nous avons mis des lampadaires provisoires, c'est pourquoi nous n'avons pas forcément les mêmes partout, notamment sur le parvis du Temple. Nous avons des lanternes coté Grand'Rue, qui sont définitives et, côté rue du Temple, ce sont des lanternes provisoires.

Quant à la réflexion du modèle utilisé sur l'ensemble du village, les lanternes seront les mêmes sur l'ensemble de la Grand'Rue. Nous reprenons les mêmes lumières déjà en place et comme précédemment annoncé, tous les lampadaires, candélabres, posées aujourd'hui le seront selon la forme d'un éclairage intelligent. Nous pourrons, à terme, diriger et éclairer de manière indépendante contrairement à ce que l'on connaît aujourd'hui à Saint-Blaise.

M. Pierre Schmid (ENT)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

P. 132, position 61500

La 1^{ère} phase des travaux du centre du village est terminée, les rues sont magnifiques, merci !

Quelques mobiliers urbains et de petits panneaux indiquant la zone de rencontre « 20 km/h » ont été posés. Quels mobiliers urbains supplémentaires ont-ils été prévus dans les comptes ?

Une étude sur la sécurité dans ce nouvel espace a-t-elle été faite ? Un exemple aussi, aux feux de signalisation en fin de rue, la traversée n'est pas bien indiquée. De plus, quand le feu est vert, les voitures accélèrent pour vite passer. Pourquoi ne pas mettre : des chicanes ou dos d'ânes, en début ou fin de zone ?

Pourquoi les panneaux aux entrées sont si petits en comparaison aux communes avoisinantes, qui arborent fleurs et panneaux gigantesques dans leurs zones 20 km/h et 30 km/h ?

M. Caryl Beljean (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le mobilier urbain prévu plus loin va garder une unité sur ce qui est déjà installé de manière à ne pas avoir un patchwork sur ce qui est déjà installé.

En ce qui concerne la sécurité sur l'ensemble de la zone, vous avez posé la question sur la possible création d'une zone piétonne au centre du village, cela fait partie du plan de circulation, des intentions du Conseil communal. Malheureusement, lorsque nous avons fait notre 1^{ère} proposition, tous les commerçants n'étaient pas prêts à passer le cap, les années futures feront peut-être que nous y arriverons.

La taille des panneaux à l'entrée des zones de localité est tributaire de la taille des panneaux que l'on a en bas. La largeur que l'on a en bas est plus étroite que les gros blocs en bétons qui sont à l'entrée des localités avoisinantes. C'est plus fin et cela a été choisi afin d'éviter d'avoir différents matériaux dans toutes les entrées du village. La conséquence de ce choix, en étant un peu plus petit à la base, est que c'est un peu plus petit sur le haut.

L'idée de mettre des dos d'âne à l'entrée de la localité afin que les véhicules ne se lancent pas quand le feu est vert ; à la base et pour rappel, cette rue était une route collectrice limitée à 30 km/h. Suite à une pétition, elle a été mise à 20 km/h, avec priorité pour les piétons. Il y a déjà certaines cassures, pas très hautes mais existantes, par rapport aux différents niveaux de la route.

M. Didier Wuillemin (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

3 questions :

Tout d'abord, à la rue de la Musinière, pour l'entretien, il y a beaucoup d'arbres qui arborent la rue, il y a une bonne différence entre ce que fait Marin et ce que fait Saint-Blaise. Pourquoi ?

À la rue de la Musinière, avec l'entreprise BAN, qui utilise les places de parc le long de la route avec 5 à 6 camions, est-ce bien normal ?

Au rond-point du Brel, il y a eu un aménagement avec des cailloux, l'esthétique laisse à désirer, est-ce que la commune projette quelque chose ?

M. Caryl Beljean (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La Musinière :

La propreté de la rue de la Musinière, de façon générale et dans l'ensemble du village, est traitée sur un pied d'égalité. Nous serons plus attentifs pour les feuilles mortes qui tombent.

Quant à l'entreprise du BAN, nous avons constaté comme vous, qu'il y a toujours 5 camionnettes stationnées le long de la Musinière. Cela dérange la visibilité mais également les habitants de la rue ne pouvant pas stationner sur ces places. Le Conseil communal a déjà écrit, à plusieurs reprises, en leur demandant de stationner leurs véhicules devant l'entreprise. Malheureusement, ces lettres ont eu un effet sur les 3 premières semaines, mais qu'après ils reprenaient leurs vieilles habitudes. Il n'y a pas pour l'instant d'arrêté interdisant le stationnement de ces camionnettes sur les places publiques. Nous pouvons simplement rappeler à l'entreprise, par une x^{ème} lettre, de respecter notre demande afin de pouvoir libérer la visibilité mais également quelques places pour les habitants du quartier.

Le carrefour du Brel, c'est un aménagement d'une route cantonale et nous sommes de votre avis quant à l'esthétique de ce carrefour et de ces plantations. Nous pouvons regarder ce que la commune de Saint-Blaise peut imaginer pour ce carrefour sachant que l'on a quand même des normes de visibilité à respecter dans le cadre de ce virage.

Je profite du fait que je sois debout pour vous donner quelques informations. Nous parlions des zones vertes dans le carrefour de la Maigroge, vous avez vu que dans le giratoire du Teneri, nous avons une zone verte qui, durant la 1^{ère} phase a décrépi et séché. Notre apprenti agent d'exploitation nous a présenté un projet de jardin japonais. Le Conseil communal a approuvé l'idée mais avec des essences indigènes et il y travaille depuis cette semaine. Nous imaginons bien que cela donnera quelque chose de joli, avec un entretien régulier de cette zone. Pour la phase « carrefour de la Maigroge », pourquoi ne pas mettre au défi notre apprenti d'utiliser cette surface pour implanter quelques plantes.

Le mur en travaux au Park & Ride aux Perrières, les travaux ont débuté ce lundi par la pose des échafaudages et commenceront par le giclage des bétons dès la semaine prochaine. La durée des travaux est estimée à 4-5 semaines.

Nous parlions de fusion avec les communes voisines. La commune d'Hauterive nous avait approché de manière à pouvoir collaborer entre les 2 voiries, sachant que le chef d'exploitation part à la retraite à la fin de cette année. Ils voulaient voir les possibilités que nous avons dans une collaboration étroite entre nos 2 communes. Nous avons monté une petite commission représentant le Conseil communal, les responsables d'exploitation ainsi que les administrateurs/trices de chaque commune. Nous avons effectué plusieurs séances, beaucoup discuté pour imaginer le futur fonctionnement possible. Malheureusement, malgré toutes ces réflexions, nos voisins altaripiens ont renoncé à cette fusion des Services de voirie. Vous l'avez peut-être vu, ils ont déjà mis plusieurs annonces dans les journaux pour la recherche d'un chef d'exploitation à temps complet.

Le centre du village

Pour la 2^{ème} phase, tout se passe très bien. Le chantier avance, sans difficultés particulières et les coûts ne sont pas dépassés. Ils ont été articulés à la Commission financière et de gestion dans le cadre de la présentation du dossier pour un suivi rigoureux. Nous sommes aujourd'hui sur le haut de la rue du Temple, nous arrivons dans la bifurcation de la ruelle de la Raisse. Nous avons dû adapter le chantier. Le chantier avance bien, nous avons quelques jours d'avance et avons réorganisé la planification de base de façon à optimiser le passage des piétons. Aujourd'hui, lorsque l'on descend la rue du Temple, il y a moyen pour les piétons de passer par la ruelle de la Raisse, si nous travaillons sur cette rue, il leur sera difficile de continuer de travailler sur la rue du Temple, les piétons devront faire le tour par le chemin des Bourguillards. Nous allons travailler sur la ruelle de la Raisse et ensuite, nous partirons sur le pavage de la rue du Temple de manière à pouvoir garantir une bascule de cheminement piétonnier.

Toujours au centre du village, nous avons rencontré les commerçants pour leur proposer la zone piétonne devant le parvis du Temple. Vous avez vu que cela s'est quelque peu réduit pour laisser passer une largeur de véhicule. Et puis, les terrasses créées sont très bien utilisées et rencontrent un franc succès. C'est aussi certainement une conséquence des bons remis aux habitants du village, nous sommes très contents de la situation.

Peut-être avez-vous utilisé les marchés du mardi matin, le poissonnier et puis les fruits et légumes, le jeudi après-midi, cela rencontre un beau succès. La population joue le jeu et les commerçants sont contents du résultat. Nous allons donc poursuivre cela. Nous devons relever l'excellente collaboration que nous avons avec l'Association des commerçants du village de Saint-Blaise, par son président M. Luc Coulet, qui nous aide beaucoup. Nous vous avons vendu le projet de réaménagement du centre du village en espérant que la population puisse se le réapproprier, je crois que cela va dans le bon sens.

Une petite information concernant nos conteneurs enterrés, nous avons parlé des goulottes qui devaient être changées, cela a été fait en août et ces conteneurs enterrés seront entretenus et nettoyés entre le 12 et le 14 octobre.

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Suite aux différents articles traitant du Chlorothalonil, le Conseil communal a décidé d'investiguer pour savoir si les captages du Ruau et de Vigner étaient sans risques. La demande d'analyse traitait de 66'000 micropolluants et de bactériologie.

Cela concerne l'eau brute avant traitement et le résultat est que nous avons de l'eau d'excellente qualité.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Jardins communaux :

Nous avons un ancien règlement et sur la demande du Groupe Nature, nous avons décidé de revoir ce règlement et de le vernir un peu. Nous souhaitons tenir compte de l'évolution des pratiques de jardinage et des conditions plus strictes liées à la protection de l'environnement. Autrement dit, nous introduisons, dans ce nouveau règlement, les règles du jardinage biologique qui seront obligatoires. L'utilisation des engrais de synthèse et les intrants chimiques seront interdits. Cela paraît brutal mais cela est un 1^{er} pas qui nous paraît important. Nous avons averti les propriétaires par une information jointe à leurs factures, qu'à partir de janvier, il y aurait ce nouveau règlement et que nous les accompagnerons sur ce changement important des pratiques de jardinage. Une séance

d'information sera organisée, publique et gratuite, sur 2-3 manières de faire pour se passer des intrants chimiques et des engrais de synthèse.

Révision du Plan d'aménagement local :

Nous arrivons bientôt à la fin de la phase actuelle de l'avant-projet.

Un très grand travail a été effectué par le Conseil communal et son mandataire, avec l'appui constant et attentif de la CRPAL.

Les éléments suivants constituent la structure de l'avant-projet et ont été travaillés et concrétisés pour notre territoire :

- analyse et enjeux du territoire, afin de profiter et de mettre en valeur les atouts de notre commune*
- projet de territoire, qui comprend la définition de 3 idées directrices et d'une vision territoriale, d'un concept d'urbanisation avec des identités de quartiers, d'un concept de mobilité, d'un concept paysage et espaces ouverts, et enfin d'un projet de management des zones d'activités économiques ce projet de territoire définit également 3 attitudes de développement, attitudes qui ont été appliquées à toutes les zones et quartiers de la zone urbanisée*
- ceci a permis de donner une pré-affectation et des principes urbanistiques à chaque quartier de notre village*

Ces éléments urbanistiques et d'aménagement seront encore complétés par une liste des études qu'il faudra mener pour la phase suivante de réalisation, ainsi que par une estimation des coûts de cette phase suivante, en vue d'une demande de crédit.

Il n'est pas encore entièrement défini quand nous pourrons venir devant votre Autorité pour la présentation de l'avant-projet et la demande de crédit pour l'étape suivante. Les membres de la CRPAL et le Conseil communal souhaiteraient pouvoir boucler cette phase avant la fin de la présente législature mais l'importance du projet nous incite à aller aussi vite que possible, certes, mais aussi lentement que nécessaire, pour paraphraser un autre Alain qui est plus célèbre que moi.

La description que je viens de faire ne doit pas occulter l'importance de l'action que nous menons actuellement dans notre commune avec cette révision du PAL, action qui n'a lieu que tous les 20 ans au mieux, et qui doit nous permettre d'améliorer les conditions de vie sur notre territoire.

C'est pour cette raison que j'aimerais remercier, au nom également du Conseil communal, les personnes qui s'engagent avec nous dans cette action, conseillers généraux et représentants de notre population. C'est un engagement conséquent et difficile, ce qui explique à mon sens le tournus assez élevé dans cette commission, mais qui n'enlève rien au mérite de ceux qui s'y sont collés, même brièvement.

Réseau de chauffage de la chaufferie communale de Vigner :

Suite à l'acceptation, en juin, du crédit pour l'extension de ce réseau, les travaux vont pouvoir commencer incessamment. Comme mentionné dans le rapport de demande du crédit, il faut encore finaliser la partie réglementaire de ce réseau de chaleur. C'est pourquoi, nous nous adresserons à la Commission financière et de gestion pour lui proposer et finaliser avec elle les dispositions réglementaires nécessaires, avant le passage devant votre Autorité.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

P. 156, finances et impôts

L'action bons d'achat a débuté au mois de juillet 2020. Les bons sont encore valables 20 jours.

Combien de bons ont été utilisés ? Pour quelle somme ? Dans combien de commerces ces bons ont-ils été utilisés ? Quels feedbacks positifs et négatifs avez-vous obtenus des commerces et des habitants ? Que va entreprendre le Conseil communal pour sensibiliser la population et les commerces que cette action prendra fin le 30 septembre à minuit ?

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

À ce jour, nous avons remboursé CHF 46'300.00 soit 977 bons jaunes à CHF 20.00 et 892 bons bleus à CHF 30.00. 31 commerces sont actuellement concernés par les remboursements, en fonction de ce que nous avons reçu. Les retours des commerçants sont très positifs et nous avons reçu beaucoup de remerciements de la population de manière orale ou écrite.

- **Pages grises : Comptes par nature (p. 163 – 170)**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages roses : Comptes des investissements (p. 171 – 174)**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages jaunes claires : Paroisse de Saint-Blaise – Hauterive – La Tène (p. 175 – 179)**

Compte de l'exercice 2019

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Une information concernant la réfection du Temple, le projet avance lentement. La commune d'Hauterive, propriétaire à 49 % et la commune de Saint-Blaise à 51 %. Nous butons sur le problème de chauffage. Ce bâtiment est actuellement chauffé à l'électricité ce qui est interdit, et nous avons de sérieux problèmes pour trouver une autre alternative. Nous avons pensé au chauffage à distance, mais entre le lieu où sera installé le chauffage à distance et le Temple, il y a le Ruau qui passe. C'est un sacré défi que de passer sous le Ruau avec un système de chauffage et cela est très onéreux, voilà pourquoi nous butons là-dessus. La Commission de rénovation du Temple sera convoquée avant la fin du mois.

La tombe du souvenir est quasiment terminée. Il manque encore les surfaces boisées qui devront venir sur les bancs, plus la végétation qui va être mise une fois que les grosses chaleurs seront derrière nous.

- **Pages bleues foncées : Captage de Vigner – Frais d'exploitation de l'exercice 2019 (p. 180 – 188)**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages bleues turquoise : GSR de l'Entre-deux-Lacs – Comptes de l'exercice 2019 (p. 189 – 196)**

La parole n'est pas demandée.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

La discussion sur l'amendement doit avoir lieu maintenant.

Le Président

M. Zago, la discussion sur l'amendement a déjà eu lieu.

M. Lorenzo Zago (ENT)

La discussion sur l'amendement doit avoir lieu avant la mise en vote de l'amendement.

Le Président :

Elle a eu lieu lorsqu'il y a eu la 1^{ère} discussion, les gens ont enchaîné pour avoir une vue d'ensemble.

M. Lorenzo Zago (ENT)

J'attendais de pouvoir présenter cet amendement !

Le Président

M. Zago, vous êtes prié de faire court.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Comme bien expliqué par le Président, il n'a pas été possible d'amender l'arrêté de manière qu'il exclue le volet des investissements pour renvoi à date ultérieure, ni qu'il limite la portée de l'approbation donnée à la gestion du Conseil communal.

L'amendement présenté ici se limite à enlever quelques mots qui étaient entrés dans les habitudes de Saint-Blaise, mais qu'on ne trouve pas dans les arrêtés d'autres communes. Formellement, il s'agit donc juste d'aligner la formulation de ce type d'arrêté à celle strictement nécessaire, et utilisée par exemple par la commune de Neuchâtel. Nous sommes conscients que cette formulation succincte ne change pas la valeur légale de l'arrêté.

Mais rien ne nous empêche de donner une petite portée symbolique à l'effacement de ces quelques mots. Il s'agirait pour le Conseil général de donner un signe, même seulement symbolique, d'attention et respect de la volonté populaire à propos du dépassement des travaux du centre du village dans cet investissement. En promettant implicitement d'avoir un débat et être informé sur la question quand le rapport d'expertise aura été rendu public.

Ceci n'implique nullement de prendre position sur le fond de la question à ce stade. C'est un fait que la grande majorité des membres de cette assemblée s'était exprimée pour le « oui » lors du référendum, et très probablement ne partage toujours pas l'opinion de la majorité populaire.

Il serait alors d'autant plus important que ce Conseil général, plutôt que se réfugier dans quelques sophismes juridiques, conscient de sa divergence avec la majorité populaire, donne un tel signe de respect, même symbolique. Pour citer le général de Gaulle, ce serait une manière de dire de « Je vous ai compris ... ».

Évidemment, le cas échéant, il ne faudra pas être surpris si un vote contraire à l'amendement serait interprété à l'opposé.

Le Président clôt la discussion et met l'amendement au vote.

L'amendement est refusé par 3 voix contre 26.

La suite du fascicule des comptes 2019 ne suscitant plus de remarque, le Président passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

L'arrêté relatif aux comptes de l'exercice 2019 est accepté par 28 voix contre 3.

11. Communications du Conseil communal

Il n'y a pas de communication.

12. Motions et propositions

Il n'y a pas de motion ni de proposition.

13. Interpellations et questions

Il n'y a pas d'interpellation ni de question.

Le Président remercie Mme Nadia Cutro de son travail et prie les intervenants de transmettre leurs textes le plus tôt possible après la séance à Mme Nadia Cutro. (adresse e-mail : nadia.cutro@ne.ch).

La sortie du Conseil général aura lieu le 21 octobre, à Neuchâtel. **Le Président** annonce qu'une information sera transmise par e-mail de la part de Mme Isabelle Aeschlimann.

Le Président clôt la séance et rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le jeudi 5 novembre prochain, à la salle de gymnastique de Vigner et informe que l'agenda des séances est disponible sous « Echo » dans l'onglet « agenda »

La séance est levée à 23h30.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

Le secrétaire

Renaud Marc

Eduardo dos Santos Dias